

# **VILLE DE SCEAUX**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE**

29 mars 2018

Adopté à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 16 mai 2018

## Sommaire

<b>I- OUVERTURE DE LA SÉANCE</b> .....	4
<b>II- DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b> .....	4
<b>III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM</b> .....	4
<b>IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2018</b> .....	5
<b>V- URBANISME ET DOMAINE COMMUNAL</b> .....	6
Secteur de projet de la place du général de Gaulle : .....	6
• Bilan de la concertation et engagement opérationnel du projet .....	6
• Principe du déclassement du château de l'Amiral et autorisation pour déposer toutes demandes d'autorisation administrative en vue d'implanter une école des arts culinaires.....	6
Régularisations foncières relatives à la rue des Mouilleboeufs et à la création de deux sentiers piétons – précisions de la délibération du 15 février 2018.....	27
<b>VI- ESPACE PUBLIC</b> .....	27
Délégation de service public de stationnement payant – institution de nouveaux tarifs et approbation de l'avenant n°1 à la convention. ....	27
Institution d'un service public de fourrière automobile entre les villes de Sceaux et de Montrouge. ....	32
<b>VII- AFFAIRES SOCIO-CULTURELLES</b> .....	34
Convention d'objectifs entre la Ville et l'association Animathèque – Maison des jeunes et de la culture de Sceaux.....	34
Convention d'objectifs entre la Ville et le Centre social et culturel des Blagis.....	37
<b>VIII- AFFAIRES SPORTIVES</b> .....	39
Convention d'objectifs entre la Ville et l'association sportive Tennis Club de Sceaux.....	39
Convention d'objectifs entre la Ville et l'association sportive "Tennis de table". ....	40
Convention d'objectifs entre la Ville et l'association sportive "ASAS Basket masculin" .....	40
Convention d'objectifs entre la Ville et l'association sportive "ASAS Basket féminin" .....	40
Convention d'objectifs entre la Ville et l'association sportive "Football club de Sceaux". ....	40
<b>IX- PETITE ENFANCE – JEUNESSE – VIE SCOLAIRE</b> .....	41
Approbation de la convention d'objectifs et de financement à intervenir avec la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine (contrat enfance et jeunesse). ....	41
Prestations de service de l'accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire, périscolaire et de l'aide spécifique rythmes éducatifs – approbation des conventions d'objectifs et de financement passées avec la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine. ....	42

Carte scolaire 2018-2019 .....	43
<b>X- FINANCES</b> .....	45
Adoption du compte administratif 2017.....	45
Affectation du résultat budgétaire de 2017 .....	48
Approbation du compte de gestion 2017.....	49
Adoption du budget primitif 2018 .....	51
• Confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature. ....	51
• Adoption des subventions d'équipement. ....	67
• Attribution de subventions aux associations et aux autres bénéficiaires pour l'année 2018.....	68
Fiscalité directe locale 2018 – fixation des taux d'imposition pour l'année 2018.....	70
Actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2019.....	70
Constatation d'extinction de créances suite à une procédure de liquidation judiciaire.....	71
<b>XI- RESSOURCES HUMAINES</b> .....	71
Mise en place de l'indemnité kilométrique vélo pour les agents de la collectivité.....	71
<b>XII- ADMINISTRATION MUNICIPALE</b> .....	72
Mise en place de la convocation électronique du conseil municipal. ....	72
Rapport d'activité des services municipaux en 2017. ....	74
<b>XIII-QUESTIONS DIVERSES</b> .....	75
<b>XIV-COMMUNICATION DU MAIRE</b> .....	75
<b>XV- DECISIONS DU MAIRE</b> .....	75
<b>XVI-QUESTIONS ORALES</b> .....	76
Question orale de M <sup>me</sup> Claude DEBON.....	76

## **I- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

*La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 40 sous la présidence de Philippe Laurent.*

### **M. le maire**

Mes chers collègues, nous allons ouvrir la séance du conseil municipal.

## **II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

## **III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

### **M. le maire**

Timothé Lefebvre étant en retard, je demande à Benjamin Lanier de bien vouloir procéder à l'appel.

### **Benjamin LANIER**

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Florence Presson
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Jean-Louis Oheix
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Bruno Philippe
- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Liza Magri
- ✓ Thierry Legros
- ✓ Xavier Tamby
- ✓ Sakina Bohu
- ✓ Claire Beillard-Boudada, excusée, a donné pouvoir à Catherine Arnould.
- ✓ Timothé Lefebvre, en retard
- ✓ Catherine Arnould

- ✓ Benjamin Lanier
- ✓ Hachem Alaoui-Benhachem
- ✓ Jean-Jacques Campan
- ✓ Claude Debon
- ✓ Dominique Daugeras

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Francis Brunelle, en retard, a donné pouvoir à Monique Pourcelot, arrive à 20h20
- ✓ Patrice Pattée, en retard, arrive à 19h45
- ✓ Jean-Pierre Riotton, excusé, a donné pouvoir à Jean-Philippe Allardi.
- ✓ Pauline Schmidt, excusée, a donné pouvoir à Philippe Laurent
- ✓ Othmane Khaoua, excusé, a donné pouvoir à Chantal Brault
- ✓ Catherine Lequeux, en retard, arrive à 20h43
- ✓ Thibault Hennion, en retard, arrive à 20h23
- ✓ Timothé Lefebvre, arrive à 20h15
- ✓ Sophie Ganne-Moison, a donné pouvoir à Benjamin Lanier
- ✓ Christian Lancrenon, excusé, a donné pouvoir à Thierry Legros

**M. le maire**

Merci. Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer.

**IV- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2018**

**M. le maire**

Nous passons maintenant à l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2018.

Est-ce qu'il y a des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*Le procès-verbal de la séance du 15 février 2018 est adopté à l'unanimité.*

## V- URBANISME ET DOMAINE COMMUNAL

### Secteur de projet de la place du général de Gaulle :

- **Bilan de la concertation et engagement opérationnel du projet**
- **Principe du déclassement du château de l'Amiral et autorisation pour déposer toutes demandes d'autorisation administrative en vue d'implanter une école des arts culinaires.**

### M. le maire

C'est un dossier important dont nous avons déjà longuement parlé au cours d'une concertation qui se poursuivra d'ailleurs dans les mois à venir.

Il s'agit ce soir de prendre acte du bilan de la concertation, de décider d'engager la mise en œuvre opérationnelle du projet, sans décider évidemment de tous les détails, puisqu'ils ne sont pas encore tous connus, et d'acter le principe du déclassement du château de l'Amiral. Bien qu'il s'agisse d'une propriété privée de la commune, elle doit en effet être déclassée, des réunions publiques s'étant tenues dans son enceinte, en lien notamment avec la concertation. Les juristes nous ont en effet conseillé de prendre une délibération, afin que nous puissions déposer les demandes d'autorisation administrative en vue de l'implantation de l'école des arts culinaires.

Je vous rappelle cette opération portant sur un secteur que vous connaissez toutes et tous et qui est très important pour l'avenir du centre-ville de Sceaux. Ce secteur a fait l'objet de nombreuses réflexions par le passé qui n'ont jamais véritablement abouti pour diverses raisons. Le choix d'acquérir le château de l'Amiral en janvier 2017 a été une décision importante, puisque cela nous a permis de prendre la main sur une grande partie de l'assiette foncière de ce secteur. Nous étions déjà propriétaires de l'assiette foncière correspondant à l'actuel parking de Gaulle et aux bâtiments situés 71 et 73 rue Houdan, mais nous n'étions pas propriétaires des terrains de l'îlot du château de l'Amiral ni du bâtiment lui-même. Et nous ne possédons naturellement pas l'assiette foncière correspondant aux voiries départementales qui se croisent à ce carrefour.

Nous avons engagé dès février 2017 une démarche de concertation sur l'ensemble du centre-ville, dont je crois pouvoir dire qu'elle a rencontré beaucoup de succès. Nous avons organisé 18 réunions qui ont rassemblé plus de 1 000 personnes, dont des concitoyens, des commerçants, des associations, des acteurs économiques, des inactifs, etc... Cette concertation a été extrêmement riche et importante et nous a permis d'aboutir à une vision de ce que nous souhaitons collectivement sur ce secteur.

Parallèlement, la Ville a proposé à la métropole du Grand Paris de retenir le site de la place du Général de Gaulle dans le cadre de l'appel à idées *Inventons la métropole du Grand Paris*. Cette candidature a été retenue parmi une cinquantaine d'autres sites de la métropole. Notre candidature

à cette initiative était importante, car elle a permis de démontrer l'attention que nous accordions à ce secteur. Cela nous a en outre permis d'avoir des projets de grande qualité, même si évidemment nous n'étions pas d'accord avec tout ce qui était proposé.

A la suite de la première phase de la concertation, nous avons, en mai 2017, adopté la charte pour l'avenir du centre-ville de Sceaux, après un débat en conseil municipal. Cette charte a été remise aux trois équipes qui ont élaboré les propositions qui ont été présentées le 14 septembre 2017 devant plus de 300 personnes.

La MGP, pilotant l'opération, a procédé au classement de ces équipes et c'est l'équipe *À la croisée des s[cé]ens*, portée par la société Nacarat, qui a été classée première, suivie par l'équipe *So Good*, portée par la société Pitch.

Pour tout vous dire, à l'issue de la réunion du 14 septembre, l'équipe *So Good* semblait recueillir plutôt l'assentiment des Scéens, suivie par l'équipe *À la croisée des s[cé]ens*. Nous avons bien sûr pris acte du classement de la Métropole, mais comme je l'ai toujours dit, la Ville est propriétaire de la plupart des terrains et maîtrise l'opération. Nous avons donc engagé des discussions avec les deux équipes arrivées en tête, les deux projets présentant des choses qui nous intéressaient et d'autres qui nous intéressaient moins, afin qu'elles parviennent à un accord et puissent proposer un projet commun. Comme vous l'imaginez, les architectes ont parfois du mal à s'entendre. Il y a la propriété intellectuelle du projet, pour ne pas dire parfois une forme d'ego, qui fait que cela n'a pas été facile. C'est désormais chose faite. Un gros travail a été fait par cette équipe commune. Il y a eu à nouveau beaucoup de concertation, dont l'organisation d'ateliers et des visites au pavillon de l'Arsenal visant à démontrer que ce projet se situe dans une démarche globale de la Métropole et qu'il porte une forme d'innovation urbaine et architecturale. Je crois que cela a été très apprécié. Les enfants du Conseil des enfants ont également visité l'exposition au pavillon de l'Arsenal. Un certain nombre de Scéens s'y sont également rendus. Et nous avons organisé des ateliers en février 2018, une réunion privée du conseil municipal le 8 mars 2018 et une réunion publique à la mairie le 13 mars 2018.

La concertation a été extrêmement riche. Nous en sommes très heureux, parce que l'on a vraiment appris beaucoup. Je crois pouvoir dire que l'esquisse de projet présentée le 13 mars répond en grande partie aux préconisations et aux souhaits que nous avons formulés dans la charte pour l'avenir du centre-ville de Sceaux.

Le projet présenté prévoit l'implantation d'une école des arts culinaires sur l'ensemble de l'îlot du château de l'Amiral. Il s'agit d'une école de portée internationale qui accueillera des étudiants français, mais aussi des étudiants internationaux et qui sera ouverte aux habitants, puisqu'il est prévu, selon des modalités qui restent à préciser, d'organiser des cours de cuisine et des conférences.

Il est également prévu la construction d'une résidence pour étudiants et jeunes actifs de 120 logements, avec un espace de coworking et un fablab.

Le projet permettra par ailleurs de développer une soixantaine de logements en accession à la propriété et 1 500 m<sup>2</sup> de commerces avec un aménagement des espaces publics le plus qualitatif possible avec notamment l'aménagement de trois places au débouché de la rue piétonne actuelle, devant le château de l'Amiral et sur la place de La Poste occupée actuellement par du stationnement.

Le schéma urbain global prévoit une forme de prolongement de la rue piétonne sur l'actuel parking. Il est également prévu de réaliser un parking souterrain de 210 places, dont 60 places pour les besoins des futurs logements, et 150 places publiques. Je vous rappelle que le parking extérieur actuel comporte un peu moins de 90 places.

La rue Houdan et la rue Voltaire seront rétrécies et le carrefour sera modifié dans son implantation.

Je ne serai pas plus long pour que nous puissions engager la discussion et que vous êtes déjà tous très bien informés de ce projet dont nous avons déjà longuement discuté.

Je vais maintenant vous présenter les délibérations qui vous sont proposées ce soir.

La première délibération consiste d'une part à prendre acte de la concertation menée en 2017. Vous disposez d'un rapport complet dans lequel vous retrouverez les éléments que je viens de vous donner. Et d'autre part, de décider d'engager la mise en œuvre opérationnelle du projet, dans le cadre des principes de la charte. Il s'agit d'une décision de principe.

La deuxième délibération consiste d'une part à approuver le principe de déclassement du terrain situé 110 rue du Houdan et correspondant à l'îlot du château de l'Amiral. Il est en effet préférable de prendre une délibération de déclassement, ce bâtiment étant désormais considéré comme un lieu public et non plus comme un lieu privé appartenant à la commune en raison de l'organisation de réunions publiques dans son enceinte. Et d'autre part, d'autoriser Nacarat, Pitch ou la société en cours de constitution par ces derniers à déposer sur les emprises précitées toutes les autorisations administratives nécessaires en vue de réaliser un projet comprenant notamment la création d'une école des arts culinaires.

Autre précision, nous venons d'engager une procédure de mise en concordance du cahier des charges du lotissement du château de l'Amiral avec le PLU. Ce site est en effet situé sur l'ancien lotissement du château de l'Amiral qui est doté d'un cahier des charges qui n'est plus vraiment appliqué, mais qui est néanmoins toujours en vigueur et pas vraiment conforme au PLU. Le Code de l'urbanisme prévoit la possibilité de mettre ce cahier des charges en conformité avec le PLU après enquête publique. Le commissaire enquêteur vient d'être nommé et l'enquête publique aura lieu au mois de mai. Nous devons donc délibérer sur le sujet en septembre.

S'agissant du calendrier, nous souhaitons que ce projet rentre dans sa phase opérationnelle. Sur le château de l'Amiral, nous pouvons aller assez vite, car nous sommes propriétaires des lieux. Il est par conséquent tout à fait envisageable que les travaux de l'école des arts culinaires comprenant la réhabilitation du château de l'Amiral et la construction de bâtiments le long de la rue de Fontenay, conformément au PLU, puissent démarrer au début de l'année 2019 avec une fin prévue courant 2020.

S'agissant de la construction du parking souterrain, des constructions sur l'actuel parking de Gaulle et de la démolition des bâtiments existants, les délais seront plus longs en raison des questions liées à la domanialité de la voirie départementale. Il y aura probablement enquête publique et déclassement partiel, ce qui devrait prendre du temps. Il semble donc assez peu probable que les travaux sur le parking de Gaulle puissent démarrer avant 2020 compte tenu de toutes ces complexités juridiques.

Qui souhaite intervenir ?

### **Benjamin LANIER**

Nous n'allons pas revenir sur toutes les interventions que nous avons déjà pu faire par le passé. S'agissant de la réunion publique, il était intéressant de voir que les Scéens étaient à nouveau mobilisés pour ce projet, qu'ils n'avaient pas déserté, mais qu'ils étaient au contraire bien présents pour poursuivre la concertation qui avait été engagée.

Nous avons déjà fait savoir que nous estimons que cette proposition va dans le bon sens, notamment s'agissant de la requalification du château de l'Amiral et de la création de l'école des arts culinaires. Je relève notamment le fait que ces formations seront à terme reconnues par l'État, ce qui prouve que l'on rentre dans une démarche de qualité qui s'intégrera dans un projet satisfaisant pour le centre-ville.

S'agissant des autres aspects, je pense que nous nous positionnerons projet par projet. En tout cas, sur l'aspect général, nous sommes favorables à cette démarche et à ce projet. Nous voterons donc pour ces deux délibérations.

### **Jean-Jacques CAMPAN**

Nous voulons intervenir sur ce projet dans l'esprit constructif que nous avons affiché lors de la réunion du 8 mars. Des points posent toutefois question, notamment en ce qui concerne les réactions et l'adhésion du public à l'issue de la réunion du 13 mars à laquelle ont assisté mes deux collègues. Je laisserai donc M<sup>me</sup> Debon développer son propos sur l'adhésion ou la non-adhésion du public, puisque nous avons eu des échos un peu divergents sur le sujet. Si vous le permettez, je passerai la parole à M<sup>me</sup> Debon.

**Claude DEBON**

La méthode suivie conduit à ne présenter qu'un seul projet au public au lieu de deux au moins. En 2001, trois projets avaient pourtant été présentés. C'est dommage. On ne peut pas faire passer les trois projets qui ont été présentés par *Inventons la métropole du Grand Paris*, le 14 septembre 2017, pour des projets alternatifs. Ce ne sont pas les Scéens, mais la Métropole qui a désigné le lauréat du concours.

Vous indiquez dans le bilan de la concertation au paragraphe 6.2 : « *Le programme proposé par l'équipe À la croisée des s[cé]ens a été accueilli favorablement par la majorité des participants* », puis au paragraphe 6.3 : « *D'autre part malgré la présentation précise du projet d'espaces publics proposée par l'équipe, une partie du public a eu du mal à comprendre, sur plans, les évolutions projetées. Il est ainsi envisagé de diversifier les supports d'information (maquette 3D notamment) pour permettre une meilleure compréhension du projet* ».

Autrement dit, le public s'est prononcé en faveur d'un projet qu'il n'a pas compris, ce qui n'est pas étonnant, car beaucoup de gens qui ont participé aux ateliers et aux réunions publiques n'en ont toujours pas compris de nombreux aspects. Malgré les demandes répétées, aucun plan de masse ni de façades précis n'a été fourni. On ne peut que relever la contradiction. Donc, attention à bien informer les Scéens. Il y a eu une grande mobilisation et une importante participation, c'est indéniable. Beaucoup d'idées émises ont contribué à la construction du projet, mais la présentation du projet concrétisé le 13 mars constituait une véritable rupture dans les représentations des personnes présentes à la réunion, et ce d'autant plus que les dessins et les diapos n'étaient pas au niveau de l'enjeu de la séance. Peu clairs, prêtant à confusion sur la configuration et l'importance des espaces publics, sur le positionnement des bâtiments, les efforts des équipes qui présentaient et les questions nombreuses du public cherchant à se faire une représentation précise n'ont pas réussi à réduire les incompréhensions qui étaient d'ailleurs réciproques. Cela a été moins le cas concernant le château de l'Amiral.

À voir comment la place de Gaulle pour les architectes n'était plus la place qu'elle a toujours été pour les Scéens dans leur tête, comment aussi l'on ne réussissait pas à positionner le carrefour nouveau par rapport au rond-point existant. On était bien au-delà de ce qui est indiqué au paragraphe 6.3 cité plus haut et que je répète : « *D'autre part malgré la présentation précise du projet d'espaces publics proposée par l'équipe, une partie du public a eu du mal à comprendre, sur plans, les évolutions projetées. Il est ainsi envisagé de diversifier les supports d'information (maquette 3D notamment) pour permettre une meilleure compréhension du projet* ».

Les remous dans la salle et l'insatisfaction manifeste après l'arrêt des réponses aux questions en témoignaient. Il était tard, il fallait bien conclure avec la parole du maire. À cet égard, on ne peut que regretter l'introduction trop longue avant de pénétrer dans le vif du sujet.

Peut-on dans ces conditions parler d'accueil favorable du programme par la majorité des participants, si ce n'est confondre l'intérêt et la participation qui étaient présents avec l'acceptation réelle d'un projet quasi définitif ? Il est donc clair, ne serait-ce que sur ces deux aspects, que ce projet n'est pas encore suffisamment précis et compris par le public, et ne peut donc pas passer à une phase opérationnelle, ce que vous voulez pourtant, sauf à revenir sur l'esprit de la concertation tant vantée.

Alors, nous faisons une proposition. Nous proposons que les Scéens se prononcent formellement sur leur acceptation du projet après avoir visionné les supports nouveaux qui seront présentés aussitôt que possible à la mairie ou au château de l'Amiral. Ce peut être fait par questionnaire simple sur Internet ou à la mairie. Nous proposons également que le vote demandé ce jour au conseil municipal soit reporté après le visionnement des supports et le vote des Scéens. Cela ne retardera pas vraiment l'heure des décisions et assurera davantage la phase de réalisation à venir.

Cela étant dit, sur les aspects que nous avons plus ou moins compris, il y a beaucoup à redire et il faut approfondir, ce que M. Campan va faire, car le diable se cache dans les détails.

### **Jean-Jacques CAMPAN**

Je vais être un peu long, mais je pense que le projet le mérite.

Mon intervention comporte plusieurs parties. Je parlerai du château de l'Amiral, des circulations et des constructions sur l'actuelle place de Gaulle.

D'abord, le principe du projet d'école des arts culinaires est très intéressant. Nous y sommes tout à fait favorables. C'est une bonne idée. Avant de s'engager, il faut néanmoins demander des précisions sur la pérennité de cette activité du point de vue de son compte exploitation. Quel organisme possédera cette école ? Quelle est sa surface financière ? Que se passera-t-il si elle fait faillite ? Qui reprendra l'exploitation ? Sur quelles bases ? Quels seront les engagements de la Ville ? Je crois que l'idée est excellente, mais il serait toutefois intéressant de savoir comment une telle opération peut vivre, et cela, de manière pérenne. Je ne sais pas comme cela peut se faire, mais je pense qu'il est important de disposer d'éléments d'information plus précis.

Le deuxième point porte sur l'aire du château de l'Amiral. D'après ce que l'on peut comprendre de ces esquisses peu précises, on ne voit pas bien en quoi ces bâtiments reflètent « *une architecture s'inspirant du rythme du quartier pavillonnaire voisin, traitée façon atelier d'artiste* ». N'est-on plus dans la référence architecture villageoise d'Île-de-France ?

Le troisième point porte sur le règlement du lotissement du château de l'Amiral. Vous avez indiqué que cela devait faire l'objet d'une enquête publique. Nous voulions savoir quelle était la sécurité juridique par rapport à ce règlement. L'exemple du règlement du lotissement du parc de Sceaux est une référence en la matière.

J'allais poser la question du déclassement du château de l'Amiral, mais vous y avez répondu. Nous nous demandions en effet ce qu'il y avait à déclasser, la Ville étant propriétaire du bâtiment. Vous nous avez expliqué que c'était, parce que des réunions publiques s'étaient tenues dans son enceinte. Nous ferons confiance aux juristes sur ce sujet.

S'agissant des circulations sur ce que j'ai appelé la place de Gaulle, mais M<sup>me</sup> Debon l'a dit, il y a une espèce de confusion dans l'esprit des architectes et celui de beaucoup de Scéens sur ce qu'est la place de Gaulle et sur ce qu'elle sera. Je parlerai essentiellement du rond-point de la place de Gaulle. Avec le nouveau carrefour simple à feu et à une seule voie dans chaque sens, on ne comprend pas bien comment le 128, venant de Robinson et allant vers Fontenay, et le 395, venant d'Antony et allant vers Robinson, pourront se croiser sans créer d'embouteillages, puisqu'il n'est apparemment pas prévu de terre-plein directionnel au centre du carrefour. Le problème se pose également pour le 128 qui vient de Robinson et qui prend à gauche de la rue de Fontenay. Sans double file, comme c'est le cas actuellement, à l'entrée de ce grand rond-point, il risque de coincer toutes les voitures qui se trouveront derrière lui en tournant à gauche. Il devra attendre que toutes les voitures venant en face de l'avenue Camberwell soient passées avant de pouvoir tourner, ce qui posera un problème pour l'écoulement du trafic. D'autant que lorsque les bus viennent de Fontenay et tournent à droite vers Robinson, il y a trois feux juste après : l'un derrière l'arrêt ; l'autre rue Charles Péguy et le dernier rue du Maréchal Joffre. Et je ne parle pas des camions de livraison de voitures aux garages Renault et Toyota qui obstruent régulièrement l'avenue.

Perpendiculairement, la file d'attente aux heures de pointe sur la RD 67 est déjà très longue. Compte tenu des feux qui sont au carrefour Jean Michaut, aux Imbergères et sur la place de Gaulle, le temps d'accès à la place de Gaulle depuis le carrefour Paul Couderc peut être de 15 minutes pour parcourir 700 mètres, le matin aux heures de pointe.

L'assertion page 13 selon laquelle « *la situation actuelle semble être le résultat des travaux sur voirie en cours dans différentes villes proches et donc d'un report du trafic de transit vers Paris sur l'axe Voltaire/Fontenay* » nous paraît totalement gratuite, et je dirais même erronée. Ces engorgements datent de plus de 10 ans. Je peux en témoigner. Nous demandons un état des comptages depuis 10 ans pour étayer cette affirmation. Nous faisons la même demande pour l'axe Houdan/RD 60.

Par ailleurs, l'autre assertion selon laquelle « *au niveau de la rue Voltaire, il peut être constaté que ceux-ci (les engorgements) se produisent bien en amont du carrefour de la place du général de Gaulle, celui-ci ne présentant pas de dysfonctionnement particulier* » est tout aussi gratuite. C'est tout l'ensemble, y compris la place de Gaulle, qui contribue aux engorgements. Si cette assertion était vraie, la portion de la RD 67 entre le feu des Imbergères et le feu de la place de Gaulle serait vide de véhicules, ce qui n'est pas le cas.

Une question également concernant la position du Paladin. On a cru comprendre que la question serait traitée, mais là encore, on ne le voit pas.

Une autre question porte sur l'arrêt du 395 en direction d'Antony. Il se situe actuellement sur une file qui bloque la circulation. Ce serait peut-être l'occasion d'en profiter pour avoir un peu de place pour permettre le stationnement du bus.

Quant à la traversée des deux voies départementales par les piétons, pouvez-vous nous expliquer ce que signifie en page 5 « *l'aménagement d'une traversée sécurisée et apaisée de la rue Voltaire* » ? On peut imaginer une surélévation du passage piéton, mais cela ne changera pas fondamentalement le croisement de deux flux, un flux de piétons et un flux de voitures.

Vous écrivez page 13 : « *Pour la Ville, l'enjeu n'est pas de fluidifier la circulation du transit, qui ne présente aucun intérêt pour le centre-ville et le territoire. Au contraire, un ralentissement de la vitesse au niveau de l'intersection du général de Gaulle permettra de dissuader les automobilistes en transit d'emprunter cet axe, au profit des déplacements vers le centre-ville* ». Autrement dit, on exprime la volonté de dissuader les automobilistes et de les rejeter ailleurs, en l'occurrence sur la RD 901 et l'avenue des Quatre Chemins déjà saturée. Bel exemple de solidarité ! On a un problème et on le déplace ailleurs.

Le problème est le même pour l'axe est/ouest. La circulation sera reportée – vous parlez d'applications telles que Waze – vers des voies secondaires, des zones pavillonnaires non adaptées sans pour autant dégager véritablement les axes principaux. Le rallongement des files d'attente augmentera donc la pollution. On inverse un peu les rôles entre un centre-ville actif et les zones pavillonnaires censées être plus calmes. Il nous semble qu'avec cette configuration, tout le monde sera perdant.

Je passe maintenant au stationnement. À notre connaissance, le sous-sol est constitué d'argiles gonflantes, voire de marnes et de gypses qui, au contact de l'air ambiant, risquent de se déshydrater et de ne plus avoir de caractère gonflant, d'où un risque d'affaissement de la voirie et de fissures dans les immeubles riverains. Y a-t-il eu des études de sous-sol ? Si oui, que disent-elles ? Il faut prendre par ailleurs en compte l'éventualité de découvertes archéologiques lors du creusement du sous-sol qui pourraient augmenter considérablement la durée des travaux.

Sur l'évaluation des places de stationnement nécessaires, le projet annonce 210 places, dont 150 places publiques et 60 places privées pour les futurs logements. L'augmentation de places publiques est donc de 60 places, soit 66 % et non 150 % comme cela est écrit page 12.

Par ailleurs, le personnel et les élèves fréquentant l'école des arts culinaires ainsi que les clients consommeront sûrement les 60 places supplémentaires sans compter que se rajouteront les besoins des étudiants de la résidence étudiante, voire des jeunes actifs, comme vous le disiez tout à l'heure. Au final, il n'y aura aucune augmentation de place pour les chalands venant des villes voisines. Compte tenu des contraintes qui surviendront pendant les travaux et les PV qui leur seront généreusement distribués par EFFIA, ces chalands iront ailleurs, à Bourg-la-Reine par exemple, et ne reviendront plus à Sceaux. Il y a donc du souci à se faire pour le commerce local, et ce, pour un

parking s'élevant à environ 8 millions d'euros (40 000 € par place). C'est pourquoi, compte tenu de ce coût, nous avons demandé que soit étudiée l'option Renault qui présenterait l'immense avantage de ne pas perturber le fonctionnement actuel de l'ensemble du centre-ville pendant son aménagement en parking.

Vous vous rappellerez que lors du débat sur la charte et lors de la réunion du 8 mars, nous avons beaucoup insisté sur le fait de ne pas bétonner toute la place. Il est clair que dans une configuration de construction sur 80 % de la place de Gaulle et de l'actuel parking, ce ne sont pas 60 places de stationnement qui seraient nécessaires aux habitants, mais beaucoup plus.

On voit aussi en page 5 que le petit parking de La Poste est supprimé. Où iront stationner les camionnettes de La Poste qui viennent chercher les sacs de courrier ? Et qu'advient-il des places pour handicapés ? À moins que l'on garde un certain nombre de places, mais cela n'est pas précisé.

Enfin, le mail Colbert pour y implanter 60 places de parking est incertain juridiquement. Vous en avez fait l'amère expérience en 2000 ou 2001, puisqu'il y avait eu un recours contre l'installation d'un parking.

Le dernier point concerne les constructions sur la partie sud de la place de Gaulle. Les esquisses laissent entendre que cette place sera construite à environ 80 %. Notre accord sur la charte lors de la réunion du 8 mars était très clair. Nous avons dit que nous étions d'accord sur les constructions de la partie nord et la réalisation d'espaces publics de respiration aménagés en verdure ou autre sur la partie médiane et sud. Cette volonté d'espaces de respiration s'est manifestée dans les réunions publiques auxquelles j'ai assisté, et même lors de la réunion du 13 mars. Il semble même que ce soit un bâtiment de type R+4 qui accueille l'entrée sud.

Petite question : Que devient la maison du géomètre ? Et qu'en est-il de l'architecture villageoise d'Île-de-France, même si l'on peut distinguer dans les esquisses des efforts qui ont été faits dans ce domaine ?

Autre question en ce qui concerne la multiplication des commerces, cafés et brasseries, y a-t-il eu des études et quel sera leur modèle économique ? Les multiplier ne sert de rien s'ils font faillite deux ou trois après.

Que devient par ailleurs le monument du Général de Gaulle que l'on ne voit pas sur les esquisses ?

Une dernière question sur le bâtiment construit sur le petit parc à l'entrée de la rue piétonne qui semble être un R+4 alors que le bâtiment du marchand de vin, *Le repaire de Bacchus*, est un R+1 avec combles. Cette discontinuité est trop importante et rompt avec la modularité qui a d'ailleurs été soulignée par les architectes et que l'on peut voir dans la rue piétonne, notamment devant le parking de La Ménagerie.

Je conclurai en disant que ce bilan d'une réunion où toutes les questions n'ont pas pu être posées en raison du temps imparti ne doit pas ignorer les remarques antérieures. Dire dans la synthèse que

le projet n'est plus en discussion, c'est fausser le processus de concertation, car le manque de documents a conduit à avoir la plupart des questions orientées vers une compréhension avant de formuler des commentaires et propositions alternatives. Pourquoi à l'Arsenal le seul projet sans maquette était-il celui de Sceaux ?

Avant de voter en conseil municipal, il nous semble plus cohérent d'attendre la présentation des maquettes pour mieux visualiser le projet. En l'état non abouti de ce projet, nous demandons que plus de précisions soient apportées, notamment des plans plus précis et des maquettes, et que ce vote soit reporté après leur production, d'autant que nous ne sommes pas à deux ou trois mois près finaliser un projet d'une telle importance.

### **Thierry LEGROS**

J'essaierai d'être court. Il s'agit d'un projet très structurant pour l'avenir de Sceaux qui va amener un nouveau dynamisme au centre-ville tant d'un point de vue social que commercial. C'est donc un projet qu'il faut pousser en avant. J'ai néanmoins quelques interrogations, notamment sur l'impact financier pour la Ville. Je regrette que dans une délibération aussi structurante, on ne dispose pas de l'impact financier.

S'agissant de la résidence pour étudiants, je m'interroge toujours sur la pertinence de construire des logements pour étudiants sur un foncier à plus de 10 000 €/m<sup>2</sup>, notamment en raison du reste à charge de la Ville. 5 millions d'euros de reste à charge pour la Ville représentent par exemple 5 appartements de 100 m<sup>2</sup>. On sait très bien par ailleurs qu'un certain nombre de dotations de l'État dépend du nombre d'habitants, or les étudiants ne sont pas pris en compte dans le recensement de la population.

S'agissant de l'école des arts culinaires, cette idée semble très séduisante. Cependant, je souhaiterais avoir davantage de précisions sur le schéma financier et les garanties que nous aurons. Le Groupe Studialis est en effet inconnu dans le monde de l'éducation culinaire. Il existe en France des Groupes comme celui de Vatel qui a été créé en 1981 et qui est neuvième dans le classement des écoles internationales. Quelle sera la capacité du Groupe Studialis à se hisser à ce niveau dans un secteur très concurrentiel qui compte de nombreuses entreprises privées ? En cas d'échec, quel sera le plan B ? Quelles garanties nous donne ce Groupe ? C'est avant tout un groupe privé, soyons par conséquent attentifs et vigilants.

Pour ma part, je m'abstiendrai.

### **M. le maire**

Attendez au moins la réponse avant de décider de votre vote.

**Patrice PATTEE**

Je ne reviendrai pas sur le document qui vous a été remis dans le cadre de ce conseil, et encore moins sur les différentes réunions qui se sont tenues depuis le mois de septembre, sans parler de tout ce qui s'est passé en février et mars 2017.

Je commencerai par dire que je ne comprends pas toutes les questions de M. Campan. Je suis désolé, Jean-Jacques, mais la plupart de tes questions ont trouvé des réponses dans les différentes réunions qui se sont tenues. Elles auraient également pu trouver une réponse au cours de la commission d'urbanisme programmée la semaine dernière à laquelle personne n'est venu. C'est un peu dommage, car c'était l'occasion de rentrer dans le détail et de répondre à toutes les questions qui peuvent encore se poser.

Cela étant, si l'on en revient à la réunion du 13 mars, j'ai l'impression que nous n'étions pas à la même réunion. Je crois me souvenir qu'il y a eu des applaudissements. Les réactions de la majorité du public ont été plutôt bienveillantes, pour ne pas dire enthousiastes. Personne ne m'a dit n'avoir rien compris à ce qui avait été présenté. Quelques personnes m'ont fait des remarques de détail, mais contrairement à ce que vous venez d'annoncer, les choses étaient relativement claires. Le plan de masse a été largement présenté par les urbanistes qui portent ce projet.

S'agissant du paragraphe 6.3 du rapport, nous l'avons dit et nous le redisons ce soir, la concertation se poursuit. Compte tenu de l'enjeu de ce projet, c'est forcément un processus itératif. Nous sommes partis de très loin. Nous sommes partis d'une page blanche. Aujourd'hui, nous avons un projet qui prend corps, mais qui n'est pas encore dessiné dans le détail. C'est la raison pour laquelle nous ouvrons la Maison du projet aux Scéens. Vous-même aurez le loisir de travailler, de rencontrer les architectes, les urbanistes et les paysagistes pour faire avancer ce projet dans le détail. Vous dites que le diable se cache dans le détail. Je dirai plutôt que la qualité sera dans le détail. À Sceaux, nous avons pour habitude de travailler les détails. C'est la raison pour laquelle cette ville est particulièrement appréciée. Nous partons d'une copie qui a beaucoup de potentiel et d'atouts, ce que vous avez d'ailleurs reconnu, mais il reste encore beaucoup à faire. Nous en sommes complètement d'accord. Nous sommes encore loin du permis de construire.

S'agissant de l'école des arts culinaires, la Ville n'a pas vocation à faire un audit de cette école. Il s'agit d'un investissement privé qui s'élève à 15 millions d'euros. J'imagine que des investisseurs prêts à mettre 15 millions d'euros sur la table, dans un bâtiment dont la Ville reste propriétaire, ont certainement réalisé une expertise. Il faut leur faire confiance. Le Groupe Studialis/Galiléo n'est pas un Groupe inconnu. Ces gens ont démontré qu'ils savaient faire un certain nombre de choses. Il ne s'agit pas de leur accorder une confiance aveugle, mais les investisseurs ne sont pas des philanthropes. Ils vont s'assurer que cet argent sera investi là où le faut. Et je le répète, la Ville reste propriétaire du château de l'Amiral, puisqu'il s'agit d'un bail à construction. C'est d'ailleurs ce qui soucie les porteurs du projet. Ils ont bien conscience qu'il ne s'agit pas d'un chèque en blanc.

Je ne reviendrai pas sur l'architecture de la rue de Fontenay, car la discussion serait stérile.

S'agissant des circulations, sur lesquelles vous vous êtes longuement étendu, je veux bien entendre que vous ayez le sentiment de mettre 15 minutes entre votre domicile et le centre-ville en voiture le matin. C'est possible. Je ne l'ai pas vérifié, mais je peux vous croire. Cela me paraît quand même beaucoup. Je peux vous dire que j'ai installé au-dessus de la place de Gaulle une caméra qui a pris une photo toutes les deux minutes pendant trois semaines. Je peux vous donner ce film, et vous constaterez qu'il n'y a jamais personne sur cette place. La congestion, et vous l'avez très justement dit, se situe en amont. Une fois que les voitures arrivent sur cette grande galette, le trafic s'écoule sans aucun problème.

Vous évoquez le croisement du 128 et du 392. Vous pouvez bien sûr refaire le projet, mais il faut savoir que dans le cadre de cet appel à idées *Inventons La métropole du Grand Paris*, plusieurs centaines de milliers d'euros ont déjà été investis par des promoteurs privés. L'ingénierie a travaillé et continue à travailler sur le sujet. Le Département expertise le travail réalisé par ces cabinets d'ingénierie. Je peux comprendre que vous ayez l'impression de savoir comment dimensionner ce carrefour, mais à un moment, il faut laisser l'expertise à ceux dont c'est le métier. Croyez-moi, le Département ne laissera pas faire n'importe quoi. Vous évoquez l'esprit des architectes. Je comprends que l'on puisse avoir des réserves sur l'appréciation que les architectes ont de la circulation routière. En l'occurrence, le travail a été fait par des cabinets d'ingénierie et non pas par des architectes. Et tout cela est revu par le Département.

Vous avez par ailleurs évoqué la présence de gypse en sous-sol. M. Campan, il n'y a pas de gypse à cet endroit. Il n'y a pas de carrières. S'il y en avait, nous le saurions et cela serait affiché dans le PLU. Il y a eu un soupçon sur le secteur Albert 1<sup>er</sup> qui a finalement été levé. Référez-vous au rapport de présentation du PLU et vous disposerez de toutes les informations nécessaires sur le sous-sol de Sceaux. Il est vrai qu'il y a des marnes. Mais pour quelle raison pensez-vous que l'on déstabiliserait les immeubles en réalisant des travaux sur la place de Gaulle ? Là encore, on sait faire. Il suffit d'aller voir les chantiers ouverts en région parisienne qui est pourtant truffée de marnes. Je n'ai pas vu d'immeubles s'effondrer à la suite des chantiers du Grand Paris Express par exemple.

S'agissant du coût du parking, nous ne devons pas avoir les mêmes références. Vous évoquez un coût de 40 000 euros par place alors que nous sommes plutôt sur 25 000 euros la place.

S'agissant de la densité de la place de Gaulle, vous évoquez une place construite à 80 %. Là encore, je vous renvoie au PLU. Ce secteur a été rattaché à la réglementation du centre historique de la ville. Cela ne peut pas être autre chose que ce que nous connaissons aujourd'hui du centre historique de Sceaux qui est par ailleurs le secteur le plus prisé, y compris sur le plan immobilier. Il est vrai que nous allons remplacer une mare de voiture par du bâti. Faut-il regretter de voir disparaître un espace libre occupé par 90 voitures au bénéfice d'un espace de coworking, de terrasses de café, d'un Fab Lab, de logements pour actifs et pour étudiants, de logements familiaux, Sceaux, le 29 mars 2018

d'une dizaine de boutiques ? Je crois qu'il n'y a pas à hésiter une seconde. M. Legros l'a dit, il s'agit d'un projet structurant et dynamisant pour la ville. On ne peut donc plus se poser de questions. Je crois que c'est la raison pour laquelle le public que nous avons rencontré le 13 mars était enthousiaste, voire même impatient.

Je vous raconterai une anecdote à ce sujet. Le lendemain de cette réunion, je suis allé sur la place de Gaulle pour essayer d'imaginer ce que seront ces futurs parvis. J'y ai rencontré un Scéen qui faisait la même démarche que moi. Je peux comprendre qu'il soit difficile d'imaginer cette place sans le giratoire, avec des espaces piétons remplaçant toute cette nappe de bitume, mais nous allons y travailler et nous allons nous approprier ce projet. Dans quelques années, on n'aura même du mal à imaginer que cette place était ce qu'elle est aujourd'hui.

### **Chantal BRAULT**

J'ai même rencontré des Scéens qui regardaient cette place au lendemain de cette réunion et qui constataient combien cette place pouvait être aussi peu accueillante.

S'agissant de la concertation, je ne vois pas ce que l'on pourrait faire de plus. Celle que nous avons conduite depuis des mois est innovante et exemplaire. Elle est aujourd'hui considérée comme unique. Pas une seule ville de l'appel à projets *Inventons La métropole du Grand Paris* n'a procédé à une telle concertation. Elle a d'ailleurs fait l'objet d'un certain nombre d'articles dans les médias en raison de son exemplarité.

Évidemment, il faut avoir en tête tout le déroulé de cette concertation. La vision d'un grand nombre de Scéens sur le centre-ville a permis de construire notre propre vision. Nous l'avons construite ensemble. Le premier résultat a été cette fameuse charte dont tout le monde parle aujourd'hui. Depuis, il s'est passé beaucoup de choses. Vous n'y avez peut-être pas assisté, M<sup>me</sup> Debon, ce qui est dommage, mais il y a eu des ateliers très intéressants auxquels ont participé des Scéens qui souhaitaient poser des questions et aller au bout de ces questions, comprendre les choses. Toutes ces contributions se sont ajoutées à cette vision. Les résultats ont été soumis à l'équipe permettant ainsi aux architectes d'affiner leurs propositions.

J'en citerai quelques exemples. La conception de la résidence pour étudiants avec cet espace de télétravail et de fablab émane directement de ces ateliers. C'est également le cas de la surface des commerces. Certains habitants s'en sont inquiétés. L'équipe a travaillé sur le sujet et a fait des propositions qui répondent à ces préoccupations.

Aujourd'hui, dire que lors de la réunion en ces lieux le public si nombreux n'aurait pas compris ce qui lui était présenté, c'est faire peu de cas de l'intelligence des scéens. Ils n'ont pas mesuré leurs critiques tout au long de cette concertation, mais l'on peut dire que leur acquiescement, avec les réserves que l'on peut avoir pour tout projet, est globalement d'une très grande intelligence

collective. Et je crois qu'aujourd'hui, on peut leur faire confiance pour avoir compris ce qu'on leur propose.

La concertation se poursuivra sur des points qui nous paraissent encore aujourd'hui à préciser. Nous les affinerons et je crois que le public continuera à nous accompagner d'une manière aussi intelligente dans les mois à venir avec sa conception, sa vision et surtout son adhésion.

### **Jean-Philippe ALLARDI**

Il y a beaucoup à dire. Je ne sais plus par où commencer tant les propos de nos collègues de l'opposition m'ont surpris. J'ai eu l'impression que nous n'avions pas assisté aux mêmes réunions et que nous n'avons pas eu les mêmes sources d'information. On ne peut pas laisser dire qu'il n'y a pas eu de concertation. Trois équipes ont travaillé sur le projet. On a pu réunir deux équipes différentes. Le plan de masse est totalement décrit et vous l'avez d'ailleurs sous les yeux. Et vous ne nous parlez que de rond-point et d'automobiles. En fait, il ne faudrait toucher à rien. C'est du moins ce que j'entends à travers vos propos, alors qu'en tant qu'élus, notre rôle consiste à préparer l'avenir de notre ville et le futur que nous allons offrir aux Scéens. Vous ne parlez que d'automobiles. Excusez-moi, M. Campan, mais de nos jours, je trouve cela très rétrograde. Je ne suis pourtant pas spécialement moderne, mais, comparé à vous, j'ai l'impression d'être d'une « modernitude » totale, si je puis me permettre ce néologisme. On voit en effet chez les jeunes couples, dans leur approche des déplacements et leurs pratiques de partage, que le fait de ne plus posséder de voiture va vraiment dans le sens de l'avenir. Dans toutes les réunions de concertation, avant même d'avoir évoqué ce projet, les circulations douces et les lieux de rencontre étaient les maîtres mots.

Cet espace n'est même pas une place. Je me refuse à lui donner cette appellation. Il y a un rond-point, l'ancien îlot Voltaire et la rue Voltaire. Et vous glorifiez cet espace en l'appelant la place de Gaulle. Ce n'est pas très fair-play. Notre ville a besoin d'autres marqueurs urbains pour continuer à être la ville que nous aimons.

Je voudrais quand même préciser certaines choses à propos de notre engagement sur le campus urbain. L'université est un moteur de croissance. Nous sommes plusieurs à avoir assisté à des séminaires sur ce sujet. Des villes qui se meurent essaient d'embrasser ces activités de formation et de les accueillir sur leur territoire, parce qu'elles constituent un véritable moteur de développement. Ces activités représentent aujourd'hui 7 milliards d'euros et 75 000 emplois.

S'agissant de l'école des arts culinaires, le Groupe Studialis/Galiléo est en phase d'évolution. C'est le troisième groupe mondial de formation et le premier groupe européen. En France, il compte 26 écoles, 68 000 étudiants et 43 titres certifiés. Pour avoir navigué dans le monde de la formation, je peux vous dire que ce sont des leaders dans le secteur privé. Il gère notamment l'ESG, le cours Florent, Penninghen qui est l'une des plus belles écoles dans le domaine des arts graphiques, Strate, IESA et bien d'autres établissements encore. Son implantation est donc une chance pour notre ville,

surtout que le Groupe assumera tous les risques financiers, puisque nous gardons la propriété du château de l'Amiral.

Alors, pinailler sur telles ou telles choses est vraiment dommage, car nous sommes à un moment charnière pour notre ville, au sens propre comme au sens figuré, et nous attendons depuis longtemps que cet espace soit organisé.

Je vous encourage à aller voir les photographies exposées au château de Sceaux et vous verrez que l'ancien îlot Voltaire était bien plus dense, avec moins de transparence que ce nous allons offrir dans le futur. Vous parlez de patrimoine et d'histoire. Nous ne faisons que refaire ce qui existait auparavant au lieu de cet espace qui constitue un non-lieu et une césure dans la ville. Cette articulation est nécessaire pour les déplacements. Pour aller de la place de l'église à Robinson, on a une partie qui semble aujourd'hui agréable, mais l'on commence par cette césure difficile et rude que constitue cette place de Gaulle. Elle a besoin d'être organisée et reconstruite pour permettre cette continuité dans la ville.

Différents projets ont été envisagés par le passé qui, tous, ont avorté. Après cette concertation, on peut dire que nous avons un bon projet. Ne laissons pas échapper cette chance.

### **Jean-Jacques CAMPAN**

Au-delà des envolées lyriques de M. Allardi, je voudrais simplement vous faire remarquer que Patrice Pattée vient de nous donner raison. Vous avez dit vous-même avoir rencontré un Scéen sur la place de Gaulle qui ne parvenait pas à s'imaginer la façon dont cette place serait organisée. Tout ce que nous disons aujourd'hui, c'est que les esquisses présentées, notamment lors de la réunion du 13 mars, ne nous permettent pas de nous faire une idée claire de ce projet. Nous demandons une maquette et des plans plus précis pour voir exactement comment cela va fonctionner. Même si ce n'est pas quelque chose de complètement élaboré, cela nous permettra d'appréhender les surfaces et les volumes et aidera à la compréhension. Il nous faut un plan plus précis, même s'il est provisoire.

Lorsque je parle de 80 % de construction sur la place de Gaulle, c'est au « pifomètre », d'après les esquisses. On cherche bien entendu à avoir quelque chose de plus précis. Je voudrais enfin rappeler à M. Allardi que lors de la discussion sur la charte du centre-ville, il envisageait une sorte de petit monument sur la place. Il avait été évoqué un espace de respiration. Nous sommes restés sur cette idée. On parlait également de ne pas construire sur cette place. Et vous aviez évoqué l'idée de quelques bâtiments sur le bord de la rue Voltaire. En l'occurrence, il ne s'agit plus seulement de quelques bâtiments sur la rue Voltaire, puisqu'il s'agit d'occuper une grande partie de la place.

Tout ce que nous demandons, c'est d'avoir une vision plus précise. Je comprends qu'il puisse rester des détails à affiner, mais avant d'entrer dans les détails, il faut déjà que l'on comprenne comment l'espace va s'organiser.

Vous disiez que je n'ai parlé que des circulations, je voudrais souligner le fait que nous avons été parmi les premiers à dire que la création de l'école des arts culinaires était une bonne idée. C'est une bonne manière d'occuper cet espace en volume et dans le temps. Et je n'ai visiblement pas été le seul à demander à disposer des éléments financiers pour m'assurer de la pérennité de cette activité. Il me semble que ce sont des remarques de bon sens.

### **Patrice PATTEE**

Juste un mot. Lorsque je faisais allusion à ma rencontre avec ce Scéen au lendemain de la réunion du 13 mars, il n'était pas dans votre état d'esprit. Il était au contraire enthousiaste et transporté. Il rêvait devant cette place et n'était absolument pas inquiet.

### **Florence PRESSON**

Je pense que vous devriez de temps en temps faire un tour à l'extérieur. Beaucoup de projets ont été lancés dans le cadre de l'appel à idées *Inventons La métropole du Grand Paris*. Comme l'a expliqué Chantal Brault, je ne crois pas qu'il y ait eu une démarche aussi importante vis-à-vis du grand public ailleurs. Et je ne crois pas que ce soit le grand public qui pose le plus de questions. Je suis très étonnée du nombre de questions qu'il reste entre nous. Nous avons pourtant été invités à de nombreuses réunions entre élus de la majorité et de l'opposition. Je suis quand même assez étonnée qu'il reste autant de questions en suspens sur des points qui semblent par ailleurs très importants pour vous alors que nous en avons pourtant parlé si souvent. C'est assez étonnant.

### **Claude DEBON**

Je voudrais que l'on comprenne bien l'état d'esprit dans lequel nous sommes intervenus. Cela me choque un peu que vous nous réduisiez à un groupe de l'opposition, comme si nous ne pouvions qu'être contre ce projet. Ce n'est absolument pas le cas. Nous souhaitons au contraire montrer notre participation et notre désir de réussir à être en phase et ensemble sur ce projet.

La concertation préalable a été très importante. Nous l'avons dit. Comme l'a dit Chantal Brault, beaucoup d'idées émises par les Scéens ont été reprises. Il n'y a aucun doute là-dessus. J'ai malheureusement trouvé que l'introduction de la réunion du 13 mars était beaucoup trop longue. Elle était nécessaire, mais elle a pris une place beaucoup trop importante.

Lorsque vous dites que nous n'avons pas assisté à la même réunion, nous n'avons certainement pas parlé avec les mêmes personnes, mais il était tout de même difficile de ne pas se rendre compte des incompréhensions, voire d'un certain malaise. Les Scéens ont été choqués de voir la rupture entre ce qui avait dit lors de cette phase préalable de concertation très importante et ce que l'on a vu arriver. Le problème dans cette rupture, c'est qu'il y avait des manques évidents pour la bonne compréhension du projet. Vous avez dû le ressentir aussi, comme je l'ai senti, mais vous avez peut-être gommé ces moments alors que nous les avons davantage retenus. Ils nous semblent

suffisamment importants pour que l'on ne puisse pas faire le même bilan de la concertation. Et ne soyez pas contradictoires. Fait-on le bilan de la concertation ou la concertation se poursuit-elle ? Vous n'êtes pas très clairs sur cette question. Est-ce qu'il s'agit de parler des détails ou de l'essentiel du projet ? Ce n'est pas du tout la même chose. Je crois qu'il ne faut pas leurrer les gens par rapport à ce sur quoi ils s'engagent. Il nous paraît donc important qu'il puisse y avoir un vote des Scéens. D'un point de vue citoyen, je trouve cette idée très intéressante. Quant à notre vote, j'estime que l'on peut attendre de disposer d'éléments plus précis, comme la maquette. Au pavillon de l' Arsenal, la seule maquette qui manquait était celle de Sceaux. Je pense que cela aurait aidé à clarifier les éléments d'incompréhension qui sont apparus lors de cette réunion du 13 mars, de même que les nôtres alors que nous avons eu pourtant cette réunion préalable du 8 mars.

### **Benjamin LANIER**

Je ferai court. Je pense qu'il y a tellement d'attente que cela a pu créer des déceptions. M<sup>me</sup> Debon, vous avez l'impression que l'on vous repositionne toujours dans une posture d'opposition au projet. Excusez-moi, mais vos propos commencent toujours de la même façon quelque soit le sujet : « On trouve cela très bien, mais... ». C'est encore le cas sur ce dossier. M. Campan a commencé par dire : « Je trouve ce projet d'école des arts culinaires très bien, mais... ».

Je reprendrai des éléments de la réunion en conseil municipal fermé le 8 mars. Nous avons réussi un exercice qui n'était pas évident en votant à l'unanimité la charte du centre-ville. Nous avons enfin réussi à travailler ensemble de manière constructive à la définition d'un certain nombre de choses. Il reste certainement des choses à clarifier. Vous nous demandez d'attendre. Je le cite, parce que je l'ai écrit. Mais on peut attendre encore pendant 20 ans. Je reprends un terme que vous avez utilisé et qui m'a marqué. Je pense qu'à un moment donné, il est nécessaire d'avancer. Il s'agit d'un bilan d'étape. C'est en tout cas ainsi que je le considère. Il y a des avancées. Certaines choses m'apparaissent aller dans le bon sens. On verra ensuite pour ce qui concerne l'aménagement de l'îlot Voltaire. Il est vrai que s'agissant du château de l'Amiral, le projet est plus clair. D'ailleurs, lors de la réunion du conseil municipal fermé, les esquisses ne nous avaient pas été présentées, parce que jugées peu satisfaisantes par rapport à l'attendu sur l'aspect villageois Île-de-France.

Lors de la soirée du 13 mars, dont il est vrai que la première partie avant la présentation des esquisses était un peu longue, on a vu la volonté affichée d'insérer ce projet dans l'aspect village du centre-ville. Il ne s'agit pas de construire une tour de 20 étages. On reste dans un projet qui paraît aujourd'hui de qualité. Il faut maintenant essayer d'avancer et peut-être que nous aurons des points de désaccord plus tard s'agissant des constructions de l'îlot Voltaire. Mais je rejoins ce que disait M. Pattée, on ne peut pas rester dans l'état actuel des choses. Ce rond-point et ce parking ne sont pas ce qu'il y a de plus valorisant pour notre ville. On peut faire mieux que cela. J'ai envie d'avancer sur ce dossier. Gardons l'état d'esprit que nous avons lorsque nous avons voté la charte

du centre-ville qui consiste à dire qu'il s'agit d'un point d'étape, que l'on est dans cette réflexion positive et que l'on avance.

### **Jean-Philippe ALLARDI**

Juste un propos un peu didactique sur le plan de masse. On peut y voir des parvis. Je ne sais si le terme de parvis qui a été utilisé lors des différentes réunions est correct, mais peu importe. L'important, c'est le recalibrage des voies. Plutôt que d'avoir un rond-point avec des entonnoirs vers les voies, le nouvel aménagement est beaucoup plus ordonnancé, ce qui permet en contrepartie de créer un parvis à la sortie de la rue piétonne, celui situé devant le château de l'Amiral et le prolongement de la rue piétonne. C'est une forme de vases communicants qui nous permettront d'avoir ces espaces de respiration. C'est peut-être une forme d'incompréhension, mais on a de véritables espaces de respiration. S'agissant des dessins, ce sont certes des esquisses, mais à titre personnel, je préfère cela à des dessins informatiques qui sont bien léchés et bien ordonnancés sans toutefois offrir plus de réalité.

### **Jean-Jacques CAMPAN**

Nous ne demandons pas d'attendre, mais de produire une maquette et des plans plus précis pour que l'on puisse apprécier les volumes et les distances. C'est tout.

### **M. le maire**

Permettez-moi d'apporter quelques précisions aux différentes questions et observations.

Je dirai d'abord à Thierry Legros que le calcul de la DGF se fait sur la base de la population totale qui comprend la population municipale des résidents, des étudiants et des personnes en maison de retraite. Cet argument ne tient donc pas, mais c'est un relatif détail.

Deuxième point, le Groupe Studialis est un groupe extrêmement important qui compte plus de 60 000 étudiants en France. Il appartient à Galiléo qui est le troisième groupe mondial en matière de formation.

S'agissant du montage, je crois l'avoir dit lors de la réunion privée du conseil municipal, mais je veux revenir sur ce qui est envisagé. Conformément à la charte du centre-ville, la Ville gardera la propriété foncière de l'ensemble du bâtiment du château de l'Amiral. Elle signera un bail à construction avec un investisseur d'une durée qui n'est pas encore déterminée, puisque nous sommes encore en négociation. Vous me permettrez donc de ne pas être plus précis. L'investisseur investira environ 11 millions d'euros pour la rénovation du château et la construction de bâtiments. Il louera ensuite ces installations à Studialis qui investira environ 4 millions d'euros dans les installations techniques.

Je rappelle que le bail à construction permet de consacrer le bien concerné à une activité précise. Nous en avons parlé au moment du vote sur l'hôtel Colbert il y a quelque temps. Et l'on a vu toute la pertinence du choix qui a été fait il y a 35 ans de construire cet hôtel en bail à construction. S'il avait été en pleine propriété, il aurait disparu. Or, nous pensons que pour l'attractivité de Sceaux et pour les familles scéennes, nous avons absolument besoin d'un hôtel. Nous sommes donc très heureux que les travaux de rénovation de cet hôtel puissent s'engager, dans les prochaines semaines, dans d'excellentes conditions. Même chose pour la résidence pour étudiants des Quatre Chemins construite par Hauts-de-Seine Habitat. C'est également un bail à construction. La destination du bien est par conséquent juridiquement totalement maîtrisée.

S'agissant des comptes d'exploitation de l'école, cela ne nous concerne pas. Prenons l'exemple du local municipal loué au *Lézard créatif* devenu *So Créatif*. Vous ne vous posez pas la question de savoir si son activité marche ou pas. Ce n'est pas notre affaire. Il ne faut pas aller chercher des difficultés là où il n'y en a pas.

Troisième point, la question du trafic routier. Vous avez raison, M. Campan, c'est là une grande préoccupation, d'autant plus qu'il ne vous a pas échappé qu'il s'agit de voies départementales et que vous connaissez l'attachement du Département des Hauts-de-Seine à la circulation automobile. Vous pouvez compter sur le Département, ses services, son président et son vice-président en charge de ces questions pour être extrêmement attentif à ce que les choses se passent bien. L'aménagement n'est pas totalement fixé, les études sont en cours. Nous travaillons d'arrache-pied avec les services de la Ville, qui ne sont pas pléthoriques, avec CITALLIOS, et avec les aménageurs pour que les choses se passent du mieux possible. Tout cela n'est pas totalement déterminé et l'on n'a pas précisé à deux mètres près la largeur de la voirie à cet endroit. Que vous ne me fassiez pas confiance, je peux le comprendre. J'ai l'habitude et je vis avec. Mais que vous ne fassiez pas confiance au conseil départemental pour défendre les bonnes conditions de la circulation automobile, c'est plus surprenant.

Quatrième point, le garage Renault. M. Campan, comment puis-je vous expliquer la chose ? Ce garage n'appartient pas à la Ville. Il appartient à un propriétaire privé que tout le monde connaît. Il abrite une concession automobile qui a des comptes très florissants. Comment voulez-vous que la Ville puisse l'obliger à vendre ? Le garage ne nous appartient pas et il marche très bien. Un jour peut-être, nous pourrions envisager un autre avenir pour ce bâtiment, mais pour l'instant, je ne sais pas faire. C'est d'ailleurs étrange qu'autant de questions se posent dans cette enceinte sur le secteur privé. Nous ne sommes pas marxistes, nous laissons le secteur privé faire ses affaires. On lui fait confiance, juste ce qu'il faut.

S'agissant de l'étude économique sur les commerces, nous travaillons depuis plus de 10 ans avec le cabinet PIVADIS que connaissent d'ailleurs bien les commerçants de Sceaux. Nous faisons régulièrement une analyse de la clientèle, de la situation des commerces. PIVADIS a travaillé sur le schéma économique de cette dizaine de boutiques. Nous avons également quelques idées sur ce

qu'il faudrait y implanter. Je peux vous dire qu'il y a d'ores et déjà beaucoup de demandes, y compris de commerçants scéens qui souhaitent ouvrir un deuxième commerce. Il y a des preneurs de locaux commerciaux et de brasseries. Nous n'avons donc aucune inquiétude sur le fait que nous trouverons des preneurs pour nos dix cellules commerciales. Et nous avons l'intention de prendre la maîtrise des murs commerciaux sur cet îlot, afin de garantir la diversité commerciale et d'avoir les commerces qui nous semblent être les plus utiles et les plus équilibrés par rapport au reste de la ville. La plupart des commerçants trouvent d'ailleurs que c'est très bien, contrairement à ce qu'ils pouvaient penser il y a 30 ou 40 ans.

Le dernier point sur lequel je veux insister concerne les suites de la concertation. J'ai parlé lors de la réunion du 13 mars d'une structure qui s'appelle La Belle Friche et qui a l'habitude d'organiser des occupations temporaires d'espaces à construire ou à aménager. Pendant le temps de la mise au point des dossiers d'aménagement, cette structure s'installera dans des locaux temporaires pour créer la Maison des projets qui accueillera prochainement une maquette du projet. Je vous rappelle à cet égard que je ne pouvais pas obliger l'équipe à produire une maquette du projet, car cela ne figurait pas au règlement de la consultation. Des discussions et des débats seront par ailleurs engagés sur la qualité de l'aménagement urbain, les matériaux, l'architecture définitive de la place de Gaulle. Cette concertation se poursuivra, mais sur la base du projet dont les lignes ont été arrêtées. On ne peut pas la poursuivre davantage, sinon on repart à zéro. Il faut avancer. Le secteur privé est prêt à investir dans la requalification du château de l'Amiral. Nous ne pouvons donc pas attendre davantage. Mais cela ne veut pas dire que les discussions sont closes. De nombreux points feront encore l'objet de discussions : les occupations de commerces, les matériaux, l'aménagement des espaces publics, la réinstallation de la stèle du Général de Gaulle, etc. Et ces sujets seront abordés au sein de la Maison du projet qui sera aménagée dans les prochaines semaines au château de l'Amiral et sur le parking situé à proximité. Je peux d'ailleurs vous annoncer son inauguration le samedi 5 mai à 11 h 30.

Nous passons au vote.

Il y a plusieurs délibérations.

La première délibération consiste à prendre acte du bilan de la concertation. J'ajoute encore un point. Nous aurons à examiner une dizaine de délibérations en conseil municipal en lien avec ce projet.

### **Jean-Jacques CAMPAN**

Prendre acte signifie que l'on reconnaît que le bilan existe.

### **M. le maire**

Tout à fait.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**M. le maire**

La deuxième délibération consiste à décider d'engager la mise en œuvre opérationnelle du projet dans le cadre des principes de la charte pour l'avenir du centre-ville de Sceaux.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, et 4 voix contre (Xavier Tamby, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras) et deux abstentions (Thierry Legros, Christian Lancrenon).*

**M. le maire**

La troisième délibération consiste à approuver le déclassement du 110 rue Houdan constitué des parcelles D n° 87 et 110 pour permettre la mise en œuvre d'une opération de nature privée/publique.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 32 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras, Christian Lancrenon et une abstention (Xavier Tamby).*

**M. le maire**

La quatrième délibération consiste à autoriser Nacarat, Pitch ou la société en cours de constitution par ces derniers à déposer sur les emprises précitées, toutes les demandes d'autorisation nécessaires, en vue de réaliser un projet contenant notamment la création d'une école des arts culinaires.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, et 4 voix contre (Xavier Tamby, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Dauger) et deux abstentions (Thierry Legros, Christian Lancrenon).*

### **Régularisations foncières relatives à la rue des Mouilleboeufs et à la création de deux sentiers piétons – précisions de la délibération du 15 février 2018.**

#### **Patrice PATTEE**

Nous revenons sur la délibération prise le 15 février sur les régularisations foncières relatives à la rue des Mouilleboeufs et à la création de deux sentiers piétons dans le cadre de l'opération des Quatre Chemins.

Nous avons décidé l'acquisition auprès de l'EPIFIF de plusieurs parcelles pour une superficie de 210 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique. Nous avons cru que l'euro symbolique à un euro n'était pas possible, pensant que le montant minimum était de 15 euros. Il n'en est rien. Il est vraiment possible de régulariser à l'euro symbolique. Nous revenons donc sur une transaction foncière à un euro symbolique.

#### **M. le maire**

Nous passons au vote

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **VI- ESPACE PUBLIC**

#### **Délégation de service public de stationnement payant – institution de nouveaux tarifs et approbation de l'avenant n° 1 à la convention.**

#### **Patrice PATTEE**

Il s'agit d'approuver un projet d'avenant à la convention de délégation de service public contractualisée par la Ville avec la société EFFIA qui est en charge de la gestion de toutes les questions relatives au stationnement en voirie et hors voirie depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017.

La première modification concerne les professionnels de santé qui ne trouvent pas leur place dans la réforme du stationnement. La Ville de Sceaux propose d'instaurer par cet avenant au contrat de Sceaux, le 29 mars 2018

DSP un abonnement de 150 € par an pour tous les professionnels de santé, à savoir médecins, infirmiers, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes et pédicures-podologues, qui interviennent au domicile de leurs patients. Il ne s'agit pas de gérer le stationnement de ces professionnels devant leur cabinet, mais de faciliter leurs interventions au domicile de leurs patients.

Cet abonnement de 150 € par an leur permet de stationner gratuitement devant le domicile de leurs patients à condition qu'ils prennent toutefois un ticket à l'horodateur. Ce ticket gratuit sera valable deux heures. Cet abonnement donnera accès à l'ensemble des places payantes en zones orange et vertes, 7 j/7 contrairement à l'abonnement « actifs » qui ne donnait pas accès aux places orange et vertes le samedi.

La deuxième modification porte sur la création d'un abonnement mensuel pour les vélos et les motos. Dans les parkings en ouvrage de Robinson et de Charaire, EFFIA doit aménager des zones de stationnement pour les deux-roues, pour les vélos d'un côté et les motos de l'autre. Les travaux sont prévus cet été dans le cadre de la rénovation des parkings engagée par EFFIA, afin de gêner le moins possible les usagers.

L'abonnement moto s'élève à 20 € par mois tandis que l'abonnement vélo s'élève à 10 € par mois pour un accès à des emplacements sécurisés 24 h/24.

Nous convenons enfin avec le délégataire d'une indemnisation pour la neutralisation temporaire des places payantes par la Ville à la demande de tiers, souvent dans l'objectif de la réalisation de travaux. Nous nous sommes mis d'accord pour une indemnisation de 2,50 € par place et par jour en zone orange et de 1,50 € par place et par jour en zone verte, sauf les dimanches, jours fériés et mois d'août.

Il est donc proposé d'approuver l'avenant n° 1 annexé à la convention de délégation de service public de stationnement payant sur voirie et hors voirie sur trois points : l'instauration d'un abonnement pour les professionnels de santé, la création d'un abonnement pour les deux-roues et l'indemnisation du délégataire en cas de neutralisation temporaire des places payantes par la Ville à la demande de tiers.

### **M. le maire**

Merci beaucoup. Je précise que l'indemnisation sera évidemment payée par le tiers demandant la neutralisation des places.

### **Dominique DAUGERAS**

Ma question concerne le macaron qui sera payé 150 euros par les professionnels de santé, ce qui n'est tout de même pas une petite somme. Admettons que les professionnels de santé de Sceaux acceptent de payer ce macaron, ce sur quoi nous nous interrogeons. Mais qu'en sera-t-il des

professionnels de santé venant d'autres communes. Il y a par exemple à Sceaux quatre pédiatres. Avec le nombre d'enfants que compte la ville, il est évident que les parents font appel à des pédiatres venant d'autres communes. Même chose pour les gynécologues, kinés ou infirmières. Que va-t-il se passer ?

On m'a raconté que SOS Médecins refuse par exemple de venir à Sceaux. Je connais une personne qui ayant fait appel à SOS Médecins a essuyé une réponse négative, la personne lui ayant dit qu'il était impossible de se garer à Sceaux. Que va-t-il se passer pour ces professionnels de santé ? Et ce n'est pas le Docteur Francis Brunelle qui dira le contraire.

### **Benjamin LANIER**

Merci, M. Pattée, pour la présentation de cette délibération qui, pour anticiper la réponse qui sera faite à M<sup>me</sup> Daugeras, indique que cet abonnement peut être souscrit par les professionnels de santé dont l'adresse sur la carte grise est située en Petite Couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) et Paris.

Il est demandé de justifier d'une activité à domicile d'au moins 100 visites pour bénéficier de cet abonnement. Comment est-ce que cela se passe pour une personne qui débute son activité ?

Un petit point sur EFFIA. Il y a un vrai souci depuis que l'entreprise gère le stationnement sur les parkings de Gaulle et Penthievre. Il arrive souvent que l'automate du parking Penthievre ne rende pas la monnaie lorsqu'on paye en liquide. Le problème est récurrent. Et sur le parking de Gaulle, le paiement par carte à la barrière ne fonctionne pas, ce qui occasionne des blocages. Je me permets d'en parler, parce que ces problèmes sont vraiment récurrents. Il faudrait voir avec EFFIA comment améliorer la situation, car cela est pénalisant pour les usagers.

### **Francis BRUNELLE**

M<sup>me</sup> Daugeras, c'est l'adjoint en charge de la santé qui va vous répondre.

Nous avons reçu le président du Conseil de l'ordre infirmier des Hauts-de-Seine pour lui soumettre cette proposition. Il l'a acceptée. S'agissant du minimum de visites exercées à domicile, le seuil a été fixé à 100 visites par an, soit 10 visites par mois. C'est déclaratif. Certaines grandes métropoles ont la capacité de vérifier les relevés d'activité fournis par la CNAM. Nous n'avons pas cette possibilité, nous avons donc demandé que ce soit déclaratif.

S'agissant des communes limitrophes, le sujet a également été évoqué avec le président du Conseil de l'ordre infirmier. Il est extrêmement difficile pour une commune de donner un droit de stationnement à des professionnels dont l'activité principale est située sur d'autres communes. Dans ce cas de figure, il suffit aux professionnels de santé qui font de manière occasionnelle des visites à Sceaux de payer la taxe comme tout à chacun.

S'agissant du montant de l'abonnement, je vous rappelle que les frais de stationnement des personnes exerçant une activité libérale sont déductibles de leurs revenus annuels. C'est donc une charge qu'ils peuvent déduire de leurs frais d'imposition. C'est une voie médiane qui a été choisie et qui a été présentée au président du Conseil de l'ordre infirmier.

### **Dominique DAUGERAS**

Imaginons que des parents de Sceaux aient un pédiatre à Antony. Ils lui demandent de se déplacer et celui-ci leur répond : « Je suis désolé, mais vous habitez Sceaux. Tant pis pour votre enfant. Je ne viens pas, parce que je n'ai pas le bon macaron ». Que va-t-il se passer ?

### **M. le maire**

Eh bien, il faut changer de pédiatre, parce que ce n'est pas une réponse acceptable ! Vous le direz aux parents et aux médecins qui vous en parleront. Vous êtes en train de me parler de gens qui utilisent le prestige lié à leur profession pour s'exonérer du droit commun. Je le répète : ce n'est pas acceptable !

Je veux dire un mot sur la question du stationnement des professionnels de santé. Depuis des années, l'Association des Maires de France engage des démarches auprès du ministère de l'Intérieur en charge du Code de la route et des ordres professionnels. On a des tombereaux de lettres demandant la mise en place au niveau national d'une réglementation propre aux professionnels de santé. Jamais personne ne s'est mobilisé sur le sujet et l'on reporte la question sur les maires à qui l'on demande d'être tolérants. Eh bien, pour moi, cela ne doit pas marcher pas ainsi. On voit certains professionnels de santé avec leur caducée, qui par ailleurs est facilement falsifiable, sortir faire leurs courses sans payer leur stationnement. Ensuite, les notaires demandent la même chose, parce que c'est également un ordre, puis les commissaires-priseurs, parce qu'ils viennent faire des analyses. Les privilèges, c'est terminé ! On met en place un système cadré. Le jour où les ordres négocieront avec le ministère de l'Intérieur une révision du Code de la route comme cela existe pour les personnes handicapées par exemple et qu'il y aura des caducées sécurisés, nous appliquerons la loi et nous n'aurons plus besoin de nous embêter avec toutes ces histoires. On me dit qu'il faut être tolérant, mais la tolérance, c'est l'arbitraire. Il faut savoir ce que l'on veut. Je trouve notre proposition équilibrée. Si elle est approuvée ce soir, nous communiquerons auprès de l'ensemble des professionnels de Sceaux. Et je pense qu'ils l'accepteront. Nous leur en avons déjà parlé et ils estiment que c'est quelque chose d'équilibré.

### **Dominique DAUGERAS**

Pourriez-vous aussi informer les maires des communes avoisinantes pour qu'eux-mêmes informent les professionnels de santé de leur commune ? Sinon il va y avoir des problèmes.

**M. le maire**

Il n'y aura pas de problème. Les professionnels de santé s'informeront tous seuls. La situation que nous connaissons à Sceaux est la même ailleurs. Ne pensez pas qu'il n'y a qu'à Sceaux que les choses se passent ainsi. Nous sommes peut-être un peu plus rigoureux et peut-être un peu moins tolérants aujourd'hui, mais demain la non-tolérance s'appliquera aussi dans les communes qui ont un système de stationnement payant comme le nôtre.

À Paris, les choses sont différentes. La Ville a accès aux fichiers du SNIR et peut ainsi vérifier le respect du nombre minimum de visites exigé. Nous n'avons pas cette possibilité qui nous est refusée par les caisses primaires d'assurance maladie. On ne peut que demander une attestation sur l'honneur.

**Francis BRUNELLE**

Pour raison garder, 100 visites par an, cela représente 10 visites par mois et 2 par semaine. C'est moins d'une visite par jour. C'est vraiment peu.

**Benjamin LANIER**

Si je puis me permettre, je ne contestais pas le chiffre. Je voulais juste savoir si les personnes commençant leur activité pouvaient bénéficier de cet abonnement. Je ne contestais pas ce chiffre qui me paraît tout à fait adapté.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Excusez-moi, j'ai peut-être loupé une marche, mais il est bien dit que l'abonnement pourra être souscrit par les médecins, infirmiers, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes et pédicures-podologues dont l'adresse sur la carte grise est située en Petite Couronne. Cela veut dire que cet abonnement pourra être souscrit par des pédiatres à Antony, etc. J'avais cru comprendre que ce ne serait pas le cas.

**M. le maire**

Le risque, c'est qu'ils ne voudront pas prendre un abonnement à 150 € s'ils n'ont que deux patients à Sceaux...

Nous passons au vote sur cette question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Institution d'un service public de fourrière automobile entre les villes de Sceaux et de Montrouge.****M. le maire**

Il y a de quoi s'interroger sur la « simplification », parce que le Préfet nous oblige à avoir une délégation de service public pour quelque chose qui coûte 3 000 € par an.

**Patrice PATTEE**

Le maire a tout dit.

Il s'agit en l'occurrence du stationnement gênant. Vous savez que le stationnement payant est sanctionné par le FPS. En revanche, le stationnement gênant est un vrai sujet. C'est néanmoins un peu marginal, puisqu'en 2017 seuls 85 véhicules ont été enlevés en fourrière contre 81 en 2016. La Ville traitait jusqu'à présent avec un prestataire en charge de l'enlèvement des véhicules qui se rémunérait auprès de l'automobiliste qui venait récupérer son véhicule. Mais le coût de la destruction des véhicules qui n'étaient pas récupérés par leur propriétaire restait à la charge de la Ville. Cela représentait entre 20 et 30 % des véhicules emmenés à la fourrière. Le Préfet a considéré que ce service devait faire l'objet d'une DSP. Nous ne souhaitons pas lancer une DSP pour 80 voitures partant en fourrière chaque année. Les communes du territoire ont été interrogées sur le sujet et il apparaît que la commune de Montrouge a engagé une procédure comparable.

Nous vous proposons donc ce soir de nous associer à Montrouge pour gérer, dans le cadre d'une DSP, l'enlèvement des véhicules en stationnement gênant sur les territoires de Sceaux et de Montrouge.

Cette DSP sera opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2019. On continuera donc à fonctionner comme nous le faisons aujourd'hui pour l'année 2018. Aujourd'hui, la destruction des véhicules nous coûtait un peu d'argent. Demain, elle ne nous coûtera plus rien.

**Dominique DAUGERAS**

Combien coûtera la récupération d'un véhicule emmené en fourrière ? À Paris, cela peut atteindre des sommes absolument astronomiques, et d'ailleurs abusives. Je me souviens à cet égard d'une étude de « *Que choisir* » qui, il y a quelques années, l'avait démontré.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Vous avez presque répondu à la question que j'allais poser. Pourquoi les autres communes de l'EPT n'ont-elles pas suivi ? Ne serait-il pas plus facile de faire une concession avec toutes les autres communes ? Est-ce qu'elles acceptent de payer à leurs frais la destruction des véhicules enlevés ?

Sur un plan pratique, où se situe cette fourrière ?

**M. le maire**

Nous l'ignorons, de même que nous ignorons le coût de la DSP. Nous allons lancer la consultation à laquelle différentes fourrières vont répondre.

**Patrice PATTEE**

Je sais qu'il y a une fourrière à Wissous. Mais M. le maire a répondu. Nous allons lancer un appel d'offres.

Je vais vous retourner la question s'agissant des communes de l'EPT. Pourquoi le Préfet n'a-t-il pas demandé aux autres communes cette régularisation ?

Quant à la tarification, elle est réglementée. Vous dites que ce tarif est abusif. Évidemment, si vous laissez votre voiture une vingtaine de jours à la fourrière, c'est un peu cher, mais c'est réglementaire. Il y a un nombre de jours maximum que le prestataire ne peut pas dépasser. Évidemment, il se cale sur ce maximum.

**Dominique DAUGERAS**

L'enlèvement à la fourrière concernera-t-il les véhicules laissés une demi-heure à un endroit considéré comme gênant ? Je ne vois pas comment cela va se passer. Je comprends que l'on puisse le faire dans le cas des voitures ventouses, mais si je prends le cas d'un automobiliste qui s'arrête 20 minutes à un endroit interdit, mais pour une raison nécessaire, sa voiture sera-t-elle enlevée en fourrière ?

**Patrice PATTEE**

C'est le Code de la route. Vous avez dû constater que des personnes se consacrent intégralement à la vérification du stationnement payant. Le service municipal, pour sa part, est dédié au stationnement gênant. Vous êtes sans doute la première à râler lorsqu'il y a une voiture sur un trottoir ou sur une piste cyclable. Il est vrai que l'enlèvement peut être assez rapide, mais dans un premier temps, l'automobiliste devra s'acquitter d'une amende de 135 €.

**M. le maire**

Lorsque vous êtes sur un stationnement autorisé, mais que vous n'avez pas payé, vous êtes redevable du FPS et il n'y a pas d'enlèvement en fourrière. L'enlèvement ne se fait que dans le cas d'un stationnement gênant ou très gênant. À cela s'ajoute une amende de 35 € pour stationnement gênant ou de 135 € pour stationnement très gênant. Il y a d'ailleurs de plus en plus d'amendes pour stationnement très gênant, car contrairement au dossier précédent, le gouvernement a su faire monter la pression sur les amendes pénales concernant le stationnement gênant. Auparavant, le fait de stationner sur un trottoir était sanctionné par une amende de 35 €, c'est désormais 135 €. C'est ainsi. On n'y peut rien et cet argent va pour l'essentiel à l'État.

En 2017, environ 80 véhicules ont été enlevés en fourrière. Le nombre est stable chaque année. Il s'agit pour l'essentiel de véhicules ventouses qui restent stationnés pendant plusieurs semaines. Cela représente 90 % des enlèvements. Il est assez rare qu'une voiture soit enlevée en fourrière, parce qu'elle est très mal garée. Quand une voiture est mal garée, une amende est dressée et les agents appellent généralement le propriétaire du véhicule. Si le propriétaire ne répond pas, il y a effectivement enlèvement. Mais la plupart du temps, le propriétaire arrive en courant pour enlever son véhicule tout en râlant, parce qu'il a 135 € d'amende à payer. C'est le charme de la vie locale. Généralement, quand l'automobiliste en question rencontre le maire ou un adjoint dans la rue le samedi, il ne manque pas de faire remarquer que nous pourrions tout de même être plus tolérants. C'est ainsi que cela fonctionne partout, et pas uniquement à Sceaux. Mais la tolérance en la matière, je le répète, c'est l'arbitraire.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **VII- AFFAIRES SOCIO-CULTURELLES**

### **Convention d'objectifs entre la Ville et l'association Animathèque – Maison des jeunes et de la culture de Sceaux.**

#### **Chantal BRAULT**

C'est une convention que vous connaissez bien, car elle se vote tous les trois ans à quelques modifications près. En fonction de l'actualité, des objectifs auxquels nous sommes attachés ou d'événements particuliers, des modifications sont apportées dans certains chapitres. Vous savez que nous sommes très attachés à cette association. Nous siégeons au conseil d'administration et nous veillons à tout ce qui s'y fait, même si cette association garde son autonomie. Cette convention nous oblige à faire régulièrement le point avec les instances dirigeantes et avec la présidence, afin de nous assurer que tous les objectifs convenus ont bien été mis en œuvre.

S'agissant des modifications intervenues, l'accent est mis sur les actions intergénérationnelles, ce qui n'apparaissait pas jusqu'à présent dans la convention. Sont également précisées des actions transversales, avec le territoire et nos partenaires. Figure également dans cette convention une mention à la charte pour l'avenir du centre-ville de Sceaux pour permettre l'épanouissement des jeunes, leur place dans la ville et le rôle de l'Animathèque dans ce domaine.

Il y a enfin un point important sur la contribution de la MJC à l'accueil et à la prise de contact avec les étudiants ainsi que la place des musiques actuelles pour lesquelles la MJC a pris une place importante et une notoriété, surtout avec ses studios de répétition et d'enregistrement la Caisse claire, et la programmation de projets très spécifiques autour de ces pratiques.

Le projet de café associatif est également une nouveauté émanant de *Parlons ensemble du centre-ville*. Il y a également l'obligation d'être en contact avec des partenaires qui peuvent être aussi des financeurs, même s'il n'y a plus beaucoup de financeurs en dehors de la Ville de Sceaux. Des financements sont toutefois disponibles pour des projets très spécifiques de la part de la Région et du Département.

La Ville s'engage à mettre à disposition ses locaux, à veiller à son rôle de propriétaire, la MJC veillant à son rôle de locataire. Je reviens sur cette idée du suivi, de l'attachement que nous portons à cet équipement particulièrement actif en matière de loisirs, d'accueil et de culture.

### **Claude DEBON**

J'ai toujours envie d'associer la MJC et le Centre social et culturel des Blagis, puisque je participe aux deux structures. Je trouve qu'il faudrait qu'apparaisse davantage dans cette convention l'idée d'un partenariat privilégié avec le CSCB. Cela n'apparaît pas véritablement. Or, il y a une vraie complémentarité entre les deux structures.

Page 2 de la convention, il est mentionné la participation à l'animation locale initiée par la Ville ou par d'autres structures ou associations existantes dans un principe de partenariat, mais j'estime que l'on pourrait citer plus particulièrement le CSCB. Il y a une vraie synergie qui est en place. Que cela soit dit plus explicitement me semble important.

Je pense aussi à la page 3 de la convention qui précise que l'association s'engage à contribuer au Programme de réussite éducative du territoire. On sait que sur les aspects sociaux, le CSCB est éminemment présent et qu'il pourrait également être nommé dans cette partie.

Je souhaite enfin savoir où en est la rénovation de la MJC et ce que représentera son coût pour la Ville.

### **Chantal BRAULT**

Vous avez raison. Le CSCB est un équipement très différent, puisqu'il s'agit d'un centre social, mais il y a effectivement des points de rencontre, des points de fonctionnement et de mise en œuvre communs. Les deux structures se parlent. En ce moment, elles échangent beaucoup sur le logiciel comptable. Elles ont travaillé à un *modus operandi* sur les questions de gestion du monde associatif. Elles se voient et se rencontrent, peut-être pas suffisamment. Mais je ne manque pas de faire référence dans chacun des conseils d'administration à ce qu'elles pourraient partager. Chacun en est d'accord, mais il est vrai que ces deux structures évoluent dans deux mondes différents et que leurs préoccupations les éloignent parfois. Elles sont néanmoins très liées, même si cela n'est pas formalisé. C'est à leur discrétion. C'est en fonction des projets et des événements qui se déroulent sur la ville. Elles ont été notamment très liées à l'occasion des rencontres « *Parlons ensemble du centre-ville* ». Elles ont fait des propositions pour le château de l'Amiral dans le cadre de leurs activités. Le terme de partenaires utilisé dans la convention permet aussi à la MJC d'être en contact

Sceaux, le 29 mars 2018

avec d'autres associations et de ne pas se limiter à ce qui se passe strictement à Sceaux. La MJC est notamment en contact étroit avec sa fédération.

On peut en effet lui rappeler la nécessité de collaborer avec le CSCB. Je m'y évertue. Je peux aussi imaginer l'associer plus spécifiquement à une réunion de travail permettant de recadrer les choses.

**Benjamin LANIER**

Juste un point par rapport à ce qui vient d'être dit. Je remarque toujours cet écart s'agissant de la mixité sociale entre les deux conventions. Dans celle du CSCB, il est précisé que le CSCB est un lieu qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale. Or, c'est souvent ce qui est reproché à la MJC, les activités proposées étant par ailleurs plus chères. Ne pourrait-on pas inclure cette dimension dans la convention de la MJC ?

**Chantal BRAULT**

En réalité, cela va de soi.

**Benjamin LANIER**

C'est toujours mieux quand c'est écrit.

**Chantal BRAULT**

Ces conventions ont été présentées en conseil d'administration et soumises à approbation, mais c'est en effet un point sur lequel nous pourrions revenir. Dans le cadre des liens que les associations entretiennent, on peut formuler des idées communes.

**Benjamin LANIER**

Je crois que cet aspect avait déjà été abordé lors d'un précédent vote. Il est dommage que cette précision n'ait pas été incluse dans cette nouvelle convention, même si je comprends ce problème de calendrier par rapport à la convocation du conseil d'administration.

**Chantal BRAULT**

Je m'engage pour les prochains conseils d'administration du CSCB et de la MJC à faire mention de vos commentaires et de vos demandes. Je pense que cela figurera au compte rendu de ces conseils d'administration.

**M. le maire**

Voilà une proposition constructive.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Convention d'objectifs entre la Ville et le Centre social et culturel des Blagis.**

#### **Chantal BRAULT**

Le CSCB a une vocation particulière de préservation de la mixité sociale. Cet aspect a été repris très clairement dans les réunions de travail sur la réécriture de son projet social, ce dernier devant être présenté à la CAF avant cet été. Un travail très important est par conséquent en cours avec les adhérents, le quartier des Blagis, et l'ensemble des personnes qui côtoient l'établissement.

Le projet social reprend les aspects liés à l'accompagnement des familles, aux liens intergénérationnels, à la valorisation du quartier, à la cohésion et la mixité sociale. La population des Blagis reste très attachée à la mixité de ce quartier.

Le CSCB s'engage à être un acteur engagé aux côtés de la Ville dans la politique de prévention sur le quartier des Blagis. Il est par ailleurs très attaché à l'accompagnement scolaire et à l'aide aux devoirs et organise des actions en direction des familles, comme des ateliers-débats. Il a enfin développé de nombreuses actions à destination des seniors, ce qui n'a pas toujours été le cas, et qui sont subventionnées de manière importante.

Cette convention est signée pour trois ans et fait l'objet d'une observation fine de notre part.

#### **Claude DEBON**

Le centre social et culturel des Blagis a évidemment comme aspect dominant le social. Mais je trouve quand même que le culturel est également central. Je l'avais dit il y a deux ans. Nous souhaiterions que soit inscrit dans la note de présentation l'objectif de dynamiser l'ouverture culturelle et créative. Seuls sont listés des objectifs en lien avec le social. En 2015, l'un des objectifs consistait d'ailleurs à favoriser l'accès à la connaissance en 2015. J'aimerais que cet aspect culturel soit formellement inscrit. Je fréquente beaucoup ce centre et je trouve qu'il y a énormément d'activités et d'intérêt porté à cet aspect culturel que l'on ne retrouve pas assez dans cette convention et surtout que l'on ne le relie pas à l'aspect social. Celui-ci est en effet abordé sous un aspect très intéressant et en synergie avec l'aspect culturel, ce qui n'apparaît pas dans la convention.

#### **Benjamin LANIER**

Merci pour cette présentation. Je veux souligner le travail remarquable effectué pour maintenir et même accentuer la cohésion dans ce quartier. Les objectifs sont ambitieux et importants et je trouve dommage de voir dans le budget une nouvelle baisse de 44 000 € de la subvention accordée au CSCB. Je comprends que les autres acteurs diminuent également leur financement, mais pour la

ville et pour les Blagis, le CSCB est un élément central de vie du quartier. Vous l'avez d'ailleurs souligné dans votre introduction.

Par rapport aux objectifs ambitieux qui lui sont fixés, et qui correspondent aux attentes et au travail réalisé, je trouve que l'on n'est pas en corrélation au niveau du budget.

**Chantal BRAULT**

L'aspect culturel existe. La Ville veille à ce que les objectifs justifiant son aide et son accompagnement soient en priorité respectés. De nombreuses activités culturelles, physiques et sportives sont organisées, mais nous ne sommes pas là pour faire la liste de ce qui est proposé. Nous sommes là pour souligner et valoriser les enjeux majeurs, ce qui justifie les financements, ce qui sur ce quartier est significatif et original. La convention de la MJC ne décrit pas non plus toutes les activités proposées, mais l'on pointe ses spécificités : les musiques actuelles, les expositions, les rencontres avec les étudiants, les établissements scolaires. Chacune structure a des particularités que nous mettons en valeur dans ces conventions. Mais celles-ci ne sont en aucun cas descriptives de l'ensemble des actions menées. Tout ce qui se fait au CSCB a un sens. Tout ce qui se fait à la MJC également. Il y a une spécificité et un cadre historique qui imposent un peu le fonctionnement de ces établissements. On ne les compare surtout pas. Cela n'empêche que l'on peut quand même insister pour qu'ils soient plus proches. Et je pense qu'il faut s'attacher, dans ces conventions, à veiller à ce que les enjeux majeurs soient bien pris en compte.

**Benjamin LANIER**

*Mea culpa*, je me suis trompé. Il n'y a pas de baisse de subvention pour le CSCB. Je vous prie de bien vouloir m'excuser.

**Chantal BRAULT**

Merci M. Lanier. Cela m'étonnait.

**Benjamin LANIER**

Il y a malgré tout une différence importante entre la subvention accordée à la MJC et celle accordée au CSCB. La MJC vit quand même des frais de ses activités qui sont assez élevés. Je ne dis pas qu'il faut diminuer la subvention de la MJC, mais dans la logique des choses, la subvention du CSCB devrait être plus importante, le besoin étant plus important, sachant que la MJC bénéficie des contributions de ses adhérents.

**Chantal BRAULT**

Même si les subventions des partenaires extérieurs baissent pour le CSCB, celui-ci perçoit tout de même d'autres subventions que celle de la Ville, ce qui n'est pas le cas de la MJC.

**M. le maire**

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**VIII- AFFAIRES SPORTIVES**

**Convention d'objectifs entre la Ville et l'association sportive Tennis Club de Sceaux**

**Philippe TASTES**

La convention triennale a pris fin pour un certain nombre de clubs bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €. Comme le stipule la loi du 12 avril 2000, les prochaines conventions pour la période 2018, 2019 et 2020 contiennent un certain nombre d'engagements réciproques avec ces clubs, afin d'assurer une dynamique globale de ces associations avec la ville de Sceaux.

En application de ces conventions, ces associations s'engagent à poursuivre les objectifs suivants :

- ✓ Favoriser l'objectif du sport pour tous, notamment à travers la mise en œuvre des actions suivantes : l'opération sport en famille, les stages multisports et toute contribution à l'animation locale.
- ✓ Offrir aux jeunes une formation éducative et sportive de qualité tout au long de l'année dans le respect des règles d'éthique du sport.

S'agissant plus particulièrement de l'association sportive Tennis Club de Sceaux, celle-ci doit :

- ✓ Maintenir les effectifs de l'école de tennis et entretenir auprès des jeunes une dynamique de compétition.
- ✓ Préserver l'égal accès hommes/femmes quant à l'offre d'activités que l'association propose.
- ✓ Respecter le principe de laïcité.
- ✓ Contribuer à l'amélioration du niveau de formation des éducateurs et des dirigeants.

Vous disposez en annexe de la note de présentation de la convention d'objectifs qui a été proposée aux deux présidents du Tennis club de Sceaux.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Je voulais vous faire une proposition. Il y a 5 conventions. Je serai partisan de les voter en une seule fois.

**M. le maire**

On peut ne pas faire le rapport de présentation si vous le souhaitez, mais nous les voterons une par une. Ces associations sont différentes les unes des autres. Elles ont leur personnalité. Il est par conséquent normal qu'elles aient chacune leur délibération.

Si vous êtes d'accord pour qu'il n'y ait pas de présentation et que nous passions au vote directement, nous allons commencer par le vote sur la convention d'objectifs entre la Ville et l'association sportive Tennis club de Sceaux.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Convention d'objectifs entre la Ville et l'association sportive « Tennis de table ».**

**M. le maire**

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Convention d'objectifs entre la Ville et l'association sportive « ASAS Basket masculin »**

**M. le maire**

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Convention d'objectifs entre la Ville et l'association sportive « ASAS Basket féminin »**

**M. le maire**

Cette association réalise un très beau parcours. On vous attend aux Clos-Saint-Marcel le samedi 31 mars pour le prochain match. Sceaux a la meilleure équipe de basket féminin d'Île-de-France. Malheureusement, cela ne se sait pas assez.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Convention d'objectifs entre la Ville et l'association sportive « Football club de Sceaux ».**

**M. le maire**

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**IX- PETITE ENFANCE – JEUNESSE – VIE SCOLAIRE****Approbation de la convention d'objectifs et de financement à intervenir avec la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine (contrat enfance et jeunesse).****Chantal BRAULT**

Nous sommes là encore dans des questions de financement, dont nous avons déjà discuté et débattu dans le cadre du conseil municipal, puisque ce sont des conventions qui reviennent tous les quatre ans.

Ce contrat enfance et jeunesse doit valoriser des projets nouveaux, afin de pouvoir prétendre à l'aide de la CAF. Cette aide est très codifiée et formelle. Tout cela se prépare évidemment bien en amont. La délibération qui vous est présentée est passée sous les fourches caudines de la CAF qui s'est assurée que tout ce qui est présenté dans cette convention peut être retenu. Ce sont des engagements réciproques entre la Ville et la CAF. Si ces projets ne sont pas réalisés pour diverses raisons, ils restent en attente d'une réalisation future. Tout ce qui est indiqué dans ce contrat est donc susceptible d'être fait à un moment ou un autre.

Aujourd'hui, nous valorisons tout particulièrement ce qui favorise l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilité des plus grands. Tout cela porte évidemment sens. Nous avons notamment dans ce contrat la création des deux structures multi-accueil Albert 1<sup>er</sup>. Nous présenterons la création de ces places, ces équipements étant nouveaux.

Nous mettons également l'accent sur un poste de coordination handicap, parce que nous avons la volonté de prendre en compte ces enfants et ces jeunes porteurs de handicaps. Si l'on n'est pas formé, il est en effet difficile de prendre en compte ces problématiques. Il faut donc qu'un de nos agents soit formé. Ce poste est présenté dans le cadre de cette convention pour une aide de la CAF.

Sont enfin présentés les fameux mini-séjours que nous avons mis en place récemment et qui se déroulent sur quatre semaines au mois de juillet (4x30 enfants). C'est une singularité, quelque chose qui a du sens, puisque nous sommes sur une disposition qui nous est spécifique et qui sera prise en compte par la CAF dans le cadre de ce contrat enfance et jeunesse.

J'ajoute aussi que deux postes BAFA sont pris en compte par la CAF ainsi que deux postes BAFD qui permettent de désigner des directeurs pour des mini-séjours par exemple, soit de 80 jours de présence dans l'année.

**Claude DEBON**

Je voulais vous demander la convention, parce qu'il est important de pouvoir l'examiner de près, mais je n'ai pas pu le faire. Peut-être que j'y aurais trouvé la réponse à ma question. Le poste de coordination handicap est-il créé par la Ville et quelle serait la participation de la CAF ?

**Chantal BRAULT**

Je n'ai pas les barèmes de la CAF sous les yeux, mais vous pouvez toujours consulter la convention d'objectifs. Tout cela est très codifié et très classique. Nous n'allons pas créer de poste. Nous allons former un agent à cette mission.

**Benjamin LANIER**

Indépendamment de la création de nouvelles places au sein du multi-accueil Albert 1<sup>er</sup>, je tenais à souligner la création de ce poste de coordination handicap. C'est une très bonne initiative. C'est important, parce qu'il y a beaucoup de familles qui ne savent pas gérer ces problématiques. Je pense que c'est tout à fait positif.

**Chantal BRAULT**

D'autant plus que cela peut dérouter certains de nos animateurs ou accompagnateurs. Tout le monde n'est pas à même de gérer ces problématiques complexes.

**M. le maire**

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Prestations de service de l'accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire, périscolaire et de l'aide spécifique rythmes éducatifs – approbation des conventions d'objectifs et de financement passées avec la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine.**

**Chantal BRAULT**

Là encore, il s'agit d'une convention d'objectifs récurrente. Elle a déjà été traitée dans le cadre du conseil municipal et doit être réactualisée. Les principes sont toujours les mêmes. On distingue dans ces conventions le temps périscolaire, le temps extrascolaire et celui des rythmes éducatifs, chacune de ces prestations correspondant à des critères bien particuliers.

L'accueil extrascolaire concerne les mini-séjours et le centre de loisirs.

L'accueil périscolaire recouvre la garderie du matin et du soir ainsi que tout ce que nous ajoutons en termes d'heures gardées. La prestation de service de la CAF est calculée en fonction d'un nombre d'enfants et d'heures prévisionnel. Il est ensuite procédé à un réajustement au réel.

L'aide spécifique rythmes éducatifs concerne les 3 heures de NAP hebdomadaires. Tous les enfants sont pris en compte dans le calcul de cette aide, même s'ils ne participent pas tous aux NAP.

**Chantal BRAULT**

Les aides de la CAF sont un peu complexes.

**M. le maire**

Est-ce qu'il y a des observations ?

Nous passons au vote.

M<sup>me</sup> Brault a été particulièrement convaincante. Je la félicite.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Carte scolaire 2018-2019**

**Chantal BRAULT**

Nous y revenons tous les ans, parce que nous sommes en quelque sorte concernés tous les ans. Nous portons à la connaissance du conseil municipal cette fameuse carte scolaire qui est particulièrement agressive cette année, puisqu'il est question de fermer quatre classes.

Je passerai sur le fond pour éviter de faire du mauvais esprit, mais lorsque l'Inspectrice m'appelle pour me prévenir de fermetures de classes à Sceaux, elle fait référence au dédoublement de certaines classes de CP sur le département.

En réalité, les prévisions de fermetures de classes peuvent toujours évoluer en fonction des effectifs qui seront comptabilisés jusqu'à la rentrée. On l'a vu l'année dernière avec une classe qui devait être fermée, mais qui est finalement restée ouverte grâce au comptage de l'Inspectrice le jour de la rentrée.

Il est prévu à l'heure actuelle la fermeture d'une classe dans les écoles maternelles du Centre, des Clos Saint-Marcel, du Petit Chambord. Nous sommes enfin assurés de la fermeture d'une classe dans l'école élémentaire des Clos Saint-Marcel.

Au vu des effectifs, ces fermetures peuvent être justifiées aujourd'hui. Un effectif de 24,83 élèves en moyenne par classe à l'école maternelle des Clos Saint-Marcel est de nature à justifier une fermeture de classe. Évidemment, avec la fermeture d'une classe, la moyenne générale s'accroît. Nous verrons de quelle manière s'ajusteront les effectifs avec les inscriptions tardives et le traitement des demandes de dérogations, bien que ces dernières aient peu d'impact, car nous sommes toujours extrêmement rigoureux sur ce sujet. Si une dérogation ou deux permettait toutefois de garder une classe ouverte, cela vaudrait la peine d'être étudié.

Il est également prévu l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire des Blagis, ce qui est une très bonne nouvelle. L'Éducation nationale porte en effet un regard intéressant sur deux écoles des Blagis et cela est à porter à son crédit.

Il est également question d'une ouverture dans l'école élémentaire du Centre, mais celle-ci est plus aléatoire.

Au global, ces prévisions rentrent dans une certaine logique. Mais nous présentons cette délibération au conseil municipal pour affirmer notre souhait de maintenir l'ensemble de nos classes.

**Claude DEBON**

Il est évident que nous vous suivrons sur cette demande.

Je m'étonne que vous ne fassiez pas allusion à la convention passée avec Bourg-la-Reine qui concerne justement l'une des classes susceptibles d'être supprimées.

**Chantal BRAULT**

Bourg-la-Reine n'a pas encore voté cette convention, mais elle la votera dans les mêmes termes que nous. La Directrice académique sait que nous avons travaillé sur cette convention et qu'elle peut changer la donne au Petit Chambord, mais elle attend. Pour le moment, elle décide des ouvertures et des fermetures en fonction des effectifs connus à ce jour. Les éléments n'étant pas finalisés de notre côté, il n'est pas exclu que nous puissions sauver cette classe avec les élèves de Bourg-la-Reine.

**Benjamin LANIER**

J'estime qu'il est important de montrer que le conseil municipal souhaite le maintien de ces classes. Nous voterons donc pour cette délibération en espérant que les effectifs et les éventuelles dérogations permettront d'éviter leur fermeture. Il est en tout cas important que le conseil municipal affiche cette volonté.

**M. le maire**

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**X- FINANCES****Adoption du compte administratif 2017.****Isabelle DRANCY**

Nous avons voté le budget primitif 2017 le 29 mars 2017. Depuis l'adoption de ce budget, nous avons pris trois séries de décisions modificatives, le 30 juin, le 5 octobre et le 14 décembre.

Il s'agit maintenant d'approuver le compte administratif qui correspond à l'exécution budgétaire. Ce compte est tenu par les services de la mairie. Et nous examinerons tout à l'heure son pendant, le compte de gestion, qui est tenu par les services de la trésorerie.

Que peut-on dire de l'exécution budgétaire de l'année 2017 ?

Le résultat de fonctionnement pour 2017 s'élève à 1 290 609,33 € pour la section de fonctionnement. S'agissant de la section d'investissement, les opérations dégagent un déficit, soit un besoin de financement de 3 817 123,38 €.

Le premier ajustement concerne la réintégration des résultats antérieurs reportés qui s'élèvent à 2 095 008,09 €, ce qui donne un résultat de fonctionnement à affecter de 3 385 617,42 €.

La section d'investissement doit par ailleurs être corrigée des restes à réaliser. Il s'agit soit de dépenses engagées, mais pas encore payées, soit de recettes certaines, mais n'ayant pas encore donné lieu à l'émission d'un titre.

Vous avez en page 10 du rapport de présentation ces différents ajustements. S'agissant des recettes, l'essentiel des restes à réaliser est relatif au produit de la cession de la propriété du 5 rue du Maréchal Joffre pour un montant de 5,6 M€. On peut y ajouter des subventions certaines, puisqu'elles ont été notifiées, mais qui n'ont pas encore été versées.

S'agissant des dépenses non mandatées, les restes à réaliser concernent :

- ✓ les travaux d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public pour 1 798 k€ ;
- ✓ les travaux de réhabilitation de l'église Saint-Jean-Baptiste pour 345 k€ ;
- ✓ les travaux de rénovation de la bibliothèque pour 322 k€.

Les restes à réaliser de dépenses s'élèvent au total à 4 179 k€. Les restes à réaliser de recettes s'élèvent quant à elles à 6 974 k€.

Il était prévu lors de l'adoption du budget 2017 la souscription d'une enveloppe d'emprunt de 3 640 k€, l'essentiel de ces emprunts étant ciblés pour l'achat du château de l'Amiral. Sur un total de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de 53 927 k€, nous avons remboursé un peu plus de 4 M€, mais nous avons souscrit parallèlement à ce remboursement 4 M€ d'emprunt supplémentaire, ce qui conduit à un niveau de dette au 31 décembre 2017 de 53 914 k€.

Les intérêts de la dette sont encore en diminution en 2017. Le taux moyen de la dette se situe à 2,26 % et est composé à 55 % d'emprunts à taux fixe et à 45 % d'emprunts à taux variable.

Voilà ce que l'on peut dire sur le compte administratif.

**M. le maire**

Merci Isabelle. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

**Jean-Jacques CAMPAN**

Comme cela vient d'être dit, la dette, que vous avez évaluée dans le cadre du compte administratif, est de 53 927 k€. Cette année, vous avez bien détaillé la différence entre ce qu'indique le trésorier, 59,5 M€ et les 53,9 M€ dont on vient de parler, les 4,9 M€ de baux à construction et les 0,7 M€ d'intérêts courus non échus.

Je fais la même remarque depuis quelques années. Sur la base de 53,9 M€, on a multiplié la dette par cinq depuis 2000 ou 2001, ce qui conduit à un ratio de 2 710 € par habitant contre une moyenne de la strate de 1 118 € par habitant. Corrélativement, les charges financières de 1,3 M€ ont été pratiquement multipliées par trois, malgré des taux très bas depuis 2000. La hausse des taux qui s'annonce risque par conséquent d'être douloureuse.

Comme vous le disiez, la Ville a fait un choix « sans tabou » de faire appel de manière significative à l'emprunt. Cette dette est en ligne avec le budget 2017 que nous avons contesté.

Vous indiquez un autofinancement de 2,4 M€, ce qui conduit à un ratio de désendettement de 22 ans pour une dette à 53,9 M€ et de 25 ans pour une dette à 59,5 M€. L'ordre de grandeur est de toute façon le même et bien supérieur aux 7 à 10 ans recommandés par la Chambre régionale des comptes.

Ce compte administratif est par ailleurs le reflet d'un budget que nous avons désapprouvé. Il ne nous convient pas davantage que le budget qui lui a servi de base. Nous voterons par conséquent contre, ce qui ne signifie pas que nous portons un jugement négatif sur la tenue des comptes présentée par vos équipes.

**Benjamin LANIER**

Comme chaque année, nous voterons en cohérence avec notre vote sur le budget. J'ai bien aimé la formulation de M. Campan à la fin de son intervention. Je me permettrai donc de la reprendre, s'il m'y autorise, à savoir que ce vote ne remet pas en cause le travail effectué.

**M. le maire**

Je veux juste revenir sur l'endettement de la Ville. Ce qui compte, c'est la dette bancaire. C'est elle qui est génératrice de frais financiers. L'autre dette n'est pas génératrice de frais financiers. Il s'agit

d'une simple écriture. Nous sommes paradoxalement pénalisés par notre montage juridique, à savoir les baux à construction qui nous permettent de conserver la maîtrise foncière de notre territoire. Sur un plan strictement comptable, cela nous pénalise. C'est ainsi. C'est la raison pour laquelle je répéterai ce que je dis souvent, à savoir que lorsque l'on regarde un élément de passif, il serait également bon de regarder les actifs qui sont en face. C'est un élément de base pour beaucoup, mais je ne suis pas certain que cela soit totalement compris par tous. Je vous le répète, notre volonté de préserver l'avenir de la ville nous pénalise sur le plan des ratios, ce qui est tout de même extraordinaire. C'est la raison pour laquelle vous me permettez d'être sceptique sur l'utilisation de ces ratios et l'interprétation que l'on en fait, y compris par la prestigieuse et illustre Cour des comptes.

Le maire doit quitter la salle au moment du vote du compte administratif. Je vous laisse donc sous la bienveillante, mais néanmoins ferme autorité de M<sup>me</sup> Brault.

*Le maire quitte la salle du conseil municipal à 22 h 45.*

### **Chantal BRAULT**

Nous avons entendu le rapport de notre collègue, Isabelle Drancy, et l'intervention du maire, ce qui nous a permis de soumettre le compte administratif 2017 à votre approbation.

Approuvez-vous le compte administratif 2017, lequel peut se résumer de la manière suivante :

✓ Résultat de l'exercice 2017 (fonctionnement)	:	1 290 609,33 €
✓ Résultats antérieurs reportés	:	2 095 008,09 €
✓ Résultat à affecter (fonctionnement)	:	3 385 617,42 €
✓ Solde d'exécution d'investissement (hors reports)	:	- 3 817 123,38 €
✓ Solde des reports d'investissement	:	2 795 367,22 €
✓ Solde d'exécution d'investissement (reports inclus)	:	- 1 021 756,16 €

Il est demandé de constater aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Mes chers collègues, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Christian Lancrenon) et 6 voix contre (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).*

*Le maire réintègre la salle du conseil municipal à 22 h 48.*

### **M. le maire**

Je remercie la majorité pour sa confiance.

Je demande à M<sup>me</sup> le Directeur général des services de bien vouloir transmettre nos remerciements à l'ensemble de l'administration municipale pour cette bonne exécution budgétaire.

### **Affectation du résultat budgétaire de 2017**

#### **Isabelle DRANCY**

Nous vous proposons d'affecter le résultat de fonctionnement qui s'élève à 3 385 617,42 € au comblement du déficit d'investissement pour 1 021 756,16 € et de reprendre le solde, soit 2 363 861,26 € en report d'excédent à la section de fonctionnement sur l'exercice 2018.

#### **Jean-Jacques CAMPAN**

Je ferai la même remarque que l'année dernière. Il est proposé d'affecter un tiers du résultat en excédents capitalisés et deux tiers en report d'excédent de fonctionnement. De notre point de vue, il serait plus judicieux de faire moitié-moitié pour avoir un peu plus en investissement et contribuer ainsi à réduire la dette.

### **M. le maire**

Cela n'a pas beaucoup d'intérêt. La partie supplémentaire que l'on met en fonctionnement se retrouve de toute façon en autofinancement. Cela revient donc en investissement. Votre proposition n'a donc pas un grand intérêt.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée,*

*Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Christian Lancrenon et 6 voix contre (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).*

## **Approbation du compte de gestion 2017**

### **Isabelle DRANCY**

Le compte de gestion est tenu par le trésorier municipal et reprend les mêmes opérations en charges et en recettes que le compte administratif. Il vous est demandé de constater que les chiffres qui apparaissent au compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif. Vous pouvez voir que l'on arrive au même résultat en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Il contient en revanche des éléments supplémentaires, notamment tout ce qui a trait à l'actif et aux comptes de tiers qui ne sont pas tenus par la commune.

La note de présentation vous indique que l'actif net se décompose de la façon suivante :

- ✓ 226 M€ d'actif immobilisé
- ✓ 4,9 M€ d'actif circulant représentant essentiellement des créances et des disponibilités.

Cet actif net est financé par une dette répartie en trois postes pour un montant total de 59,5 M€ :

- ✓ 53,9 M€ de dette bancaire
- ✓ 4,9 M€ de baux à construction
- ✓ 0,7 M€ d'intérêts courus non échus.

### **M. le maire**

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

### **Jean-Jacques CAMPAN**

On est bien en ligne pour ce qui concerne le compte de résultat. Nous en avons parlé à plusieurs reprises, mais le trésorier affiche une dette de 59,5 M€ tandis que le compte administratif affiche une dette de 59,9 M€. Il y a donc toujours cette différence. On voit bien que le point le plus important concerne les 4,9 M€ de baux à construction. Je ne vous cache pas que j'ai toujours un peu de mal à comprendre ce mécanisme. La Ville a acheté un bien. J'ai cru comprendre qu'il avait été payé. La Ville est par conséquent propriétaire de ce terrain et ne doit plus rien à personne. On donne un bail à construction à Hauts-de-Seine Habitat pour une durée de 65 ans. Hauts-de-Seine Habitat paye à la Ville ce que vous appelez un loyer capitalisé. J'imagine qu'il s'agit d'une somme

relativement importante. Je ne comprends donc pas pourquoi la Ville a une dette. J'ai un peu de mal à comprendre le mécanisme.

**M. le maire**

Si la Ville avait acheté ce terrain et l'avait revendu de manière définitive à Hauts-de-Seine Habitat, elle aurait perçu le montant de la vente et la dette aurait disparu. En fait, la Ville n'a pas vendu ce terrain, mais le loue pour une certaine durée. Les normes comptables considèrent que nous louons et que nous percevons donc chaque année un loyer. Or, nous avons négocié avec Hauts-de-Seine Habitat un loyer dit libératoire, c'est-à-dire que nous avons perçu en une seule fois une somme actualisée de loyer. La règle comptable considère que Hauts-de-Seine Habitat nous a prêté le montant de loyer libératoire. Et cette dette au titre des baux de construction se réduit chaque année d'un 65<sup>e</sup>. Il y a eu un changement de normes comptables, qui pénalise sur le plan comptable et des ratios les collectivités qui pratiquent les baux à construction. C'est ce que je vous disais tout à l'heure.

**Jean-Jacques CAMPAN**

C'est quand même subtil.

**M. le maire**

Tout cela est très subtil, M. Campan. C'est à l'image des ratios de désendettement. C'est très subtil aussi.

Il vous est donc demandé de constater que les chiffres qui apparaissent au compte de gestion sont identiques à ceux du compte administratif 2017. Il y a une erreur dans la note de présentation sur la date.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité des votants avec 30 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 3 abstentions (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).*

## **Adoption du budget primitif 2018**

- **Confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature.**

### **Isabelle DRANCY**

Ce rapport sur le budget primitif 2018 fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 15 février dernier.

Le contexte du budget 2018 est marqué par une croissance qui devrait s'établir à 1,7 %. Les anticipations économiques sont plutôt favorables, même si un léger ralentissement est attendu du fait de l'augmentation de la CSG et de la hausse des taxes sur les produits pétroliers.

Il convient par ailleurs de noter l'effort demandé aux collectivités locales, le gouvernement attendant de la part de ces dernières 13 milliards d'économies entre 2018 et 2022. La loi de Finances 2018 prévoit en effet un dispositif de contractualisation avec l'État par lequel environ 340 grandes collectivités s'engageront à limiter l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement à une croissance annuelle de 1,2 %. Ce dispositif est relativement contraignant, puisque les collectivités qui ne respecteront pas cet engagement subiront une baisse encore plus importante de leurs dotations.

La Ville de Sceaux n'est pas concernée par cette contractualisation sur la baisse des dépenses de fonctionnement, puisqu'elle concerne essentiellement les grandes communes et les départements.

Le contexte global est également marqué par la diminution de la DGF et surtout par la suppression progressive de la taxe d'habitation jusqu'en 2020, date à laquelle la suppression sera totale. Des incertitudes demeurent quant à cette réforme. La compensation est totale sur 2018, mais on ignore encore si elle sera maintenue en 2019 et en 2020, d'autant que la suppression de la taxe d'habitation qui devait s'appliquer à 80 % des foyers risque finalement de s'appliquer à tous, la réforme risquant d'être frappée d'inconstitutionnalité.

Sceaux est par ailleurs membre de l'établissement public territorial « Vallée Sud Grand Paris », fusion de trois communautés d'agglomération, qui regroupe 11 communes. Ses compétences sont importantes, notamment en matière d'ordures ménagères, de PLU et de droit de préemption urbain. Ces éléments institutionnels ont des conséquences très fortes en matière financière, les communes encaissant les recettes des impôts revenant à l'EPT avant de les lui reverser. Optiquement, on peut donc avoir l'impression que les taux ont augmenté, mais il n'en est rien. Sceaux a ainsi collecté pour « Vallée Sud Grand Paris » environ 5,7 millions d'euros de recettes supplémentaires.

Ce contexte budgétaire est marqué par des recettes en baisse. La DGF baisse à Sceaux pour des raisons démographiques, la population étant en légère diminution, mais également en raison de l'augmentation de l'écrêtement qui s'applique aux communes dont le potentiel fiscal est supérieur à 75 % du potentiel fiscal moyen par habitant. Le plafonnement de cette pénalisation qui était jusqu'à présent de 3 % est dorénavant de 1 % des recettes de fonctionnement. Au total, la DGF

perçue par Sceaux sera encore amputée de 110 000 euros en 2018. Entre 2013 et 2018, la perte s'établit à près de 2,3 M€.

Autre élément en baisse, le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle ainsi que toutes les compensations d'exonérations fiscales. La compensation perçue par Sceaux pour l'exonération de taxe foncière liée à la vente des logements ICADE et au rachat par l'office public du Département est ainsi passée de 300 000 € à 30 000 €. Les pertes sont donc sèches et rudes.

Le taux de revalorisation des valeurs locatives est fixé par la loi de finances à 1,24 %. Depuis 2017, ce taux de revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation ne s'établit plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, mais en fonction du taux d'inflation réel.

S'agissant des droits d'enregistrement, nous estimons qu'ils resteront dans une dynamique positive. Nous avons donc estimé la recette à 1,5 M€ en 2018. Nous avons par ailleurs maintenu la tarification des services aux usagers à un niveau quasiment stable. Et nous prévoyons une légère augmentation du FCTVA, nos investissements ayant un peu augmenté.

Nous maintenons notre politique d'abattement pour les familles à un très haut niveau, les abattements de la taxe d'habitation pour personnes à charge étant de 20 % à Sceaux contre les 10 % obligatoires pour 1 à 2 personnes à charge, et de 25 % au lieu des 15 % obligatoires pour 3 personnes à charge et plus. Ceci représente un effort financier considérable pour la Ville, cet abattement s'appliquant par ailleurs à la part qui revenait auparavant à la communauté d'agglomération. Il représente environ 1,3 M€.

On observe également une diminution des contributions versées par les partenaires institutionnels, qu'il s'agisse de la CAF ou de la subvention de l'État au titre du Programme de réussite éducative, la ville de Sceaux ne faisant plus partie de la géographie prioritaire de la politique de la ville.

Le contexte est également marqué par une augmentation des charges pesant sur la commune. Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, qui représente la contribution des communes riches en faveur des communes pauvres, est maintenu à son niveau de 2017 pour un montant de 523 k€. Nous avons en fait plutôt profité de notre adhésion à l'EPT, la communauté d'agglomération « Vallée Sud Grand Paris » étant un peu plus pauvre que l'ancienne CAHB.

Ces éléments, comme le FPIC, ne nous seront de toute façon pas favorables, le calcul du prélèvement se faisant en fonction du revenu moyen des habitants et de l'effort fiscal de la ville qui est considéré comme moins important que la moyenne.

Nous prévoyons une augmentation des charges d'environ 1,4 % par rapport à 2017. Cette augmentation reste néanmoins très difficile à chiffrer, certains éléments étant encore peu connus. Vous savez que nous nous sommes engagés dans une politique très active d'amélioration des outils de suivi des dépenses de personnel, de développement de la mobilité interne et de la réorientation

professionnelle. Mais nous ignorons encore l'impact financier de l'instauration de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG ou de la mise en place de la journée de carence.

Jusqu'à présent, nous avons réussi par nos efforts d'économie et de gestion à compenser toutes les ponctions depuis 2010. Les dépenses de fonctionnement entre 2008 et 2017 n'ont en effet augmenté que de 0,3 %, soit une augmentation bien inférieure à l'inflation. Aujourd'hui, compte tenu de l'importance des investissements que nous devons engager et qui nous semblent prioritaires, nous sommes obligés de recourir à une augmentation des impôts. Nous l'avons évoqué lors du débat d'orientations budgétaires. Dans le cadre de ces orientations, nous avons de grosses dépenses d'investissement à faire que nous avons priorisées et qui sont les suivantes :

- ✓ La rénovation de l'église Saint-Jean-Baptiste, dont le coût total s'élèvera pour la Ville à 10 M€. Nous avons déjà réalisé la première tranche des travaux et nous lançons les études pour la seconde tranche.
- ✓ La requalification du centre sportif des Blagis, dont les travaux vont démarrer. Le montant total des travaux s'élève à 8 M€, dont 4 M€ sur l'exercice 2018.
- ✓ La rénovation de la bibliothèque pour un budget global de 4 M€, dont presque 2 M€ sur l'exercice 2018.
- ✓ La construction de la crèche Albert 1<sup>er</sup> (deux crèches de 40 berceaux) pour un coût de 6,5 M€, dont 3,2 M€ sur l'exercice 2018.

Le financement du pic d'investissement 2018-2021 nécessite d'accroître les ressources fiscales communales. Je ne dis pas qu'il s'agit d'une décision facile, mais nous avons une responsabilité par rapport aux générations futures, par rapport aux projets que nous avons mis en place et qui permettent de préserver l'avenir. Ce sont des projets nécessaires à notre population que nous ne pouvons pas reporter, car nous ne pourrions plus bénéficier d'aussi bonnes conditions financières. Le taux de subvention est en effet de 41 % pour le gymnase des Blagis, de 38 % pour la bibliothèque et pour la crèche, et de 28 % pour l'église Saint-Jean-Baptiste. Vouloir reporter ces investissements reviendrait à y renoncer. Vous savez que les subventions doivent en effet être consommées dans un délai de deux ans, sous peine de les perdre. Nous pensons donc nécessaire de maintenir et de prioriser ces financements. Il est vrai qu'il s'agit d'investissements importants, puisqu'ils représentent 36 M€ sur la période 2018-2021, avec un financement acquis de 18 M€. L'augmentation des impôts sera exclusivement affectée à ces investissements. Nous augmentons les impôts pour maintenir les investissements à ce niveau pour les générations futures.

Nous allons solliciter les contribuables, mais nous n'allons pas le faire de façon uniforme. Nous le ferons en fonction des capacités contributives de chacun. Nous avons souhaité maintenir les abattements des familles à leur niveau le plus élevé et nous ferons une variation différenciée des taux, puisque nous proposons d'augmenter la taxe d'habitation de 1,40 point, la taxe foncière sur les propriétés bâties de 1,95 point et le taux de la taxe sur le foncier non bâti de 1,94 point.

La totalité du produit fiscal supplémentaire généré par ces ajustements de taux d'imposition permettra de financer les investissements. Les taux devraient donc passer pour la taxe d'habitation de 20,63 % à 22,03 %, pour le foncier bâti, de 22,92 % à 24,87 % et pour le foncier non bâti de 22,81 % à 24,75 %. Ce produit supplémentaire nous permettra d'augmenter notre capacité d'autofinancement majorée des dotations aux amortissements.

Nous allons stabiliser la dette à son niveau actuel, puisque nous n'avons pas prévu de nouvelles acquisitions sur les fonds fonciers.

Comme nous vous le disions lors du débat d'orientations budgétaires, nos objectifs n'ont pas changé. Il s'agit avant tout de maintenir la qualité de vie à Sceaux. Je n'ai pas parlé de tous nos projets liés à un environnement de qualité ou à la sécurité publique, car nous en avons longuement débattu lors du précédent conseil.

Voilà ce qui vous est proposé pour l'année 2018.

### **M. le maire**

Vous disposez du rapport complet détaillant toutes les opérations prévues. Nous sommes maintenant à votre écoute.

### **Jean-Jacques CAMPAN**

Pour ce qui concerne ce budget, nous ferons toujours la même critique sur le montant de la dette. Vous allez dire que je suis focalisé sur la dette. Vous avez dit tout à l'heure, à juste titre d'ailleurs, qu'il fallait regarder les actifs. C'est une évidence. Cela étant, lorsque je vois au bilan synthétique du compte de gestion, un actif de 65 878 k€ pour les réseaux, installations de voirie et réseaux divers, je m'interroge sur la faisabilité de réaliser un actif comme celui-là.

À l'évidence, vous montrez dans ce budget un maintien de la dette autour de 55 M€ sans aucune volonté de la diminuer. Compte tenu des capacités d'autofinancement, on reste toujours autour du même ratio de désendettement. Vous m'avez dit une fois que ces ratios étaient trop volatiles. Je ne les regarde pas sur un an seulement, mais sur plusieurs années. En l'occurrence, on est toujours dans ces mêmes ordres de grandeur, qui sont bien trop élevés.

Le deuxième point de désaccord porte sur l'augmentation des taxes locales, autour de 8 à 10 %. 8 % pour la taxe d'habitation et 10 % pour la taxe foncière. J'intègre dans ce chiffre la revalorisation des bases. Je suis surpris que vous annonciez 1,24 %. J'avais lu quelque part qu'il était de 1,1 %. Peu importe, cela ne changera pas la donne.

### **Isabelle DRANCY**

C'est écrit en page 23.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Nous n'avons pas les mêmes sources, mais peu importe.

**Isabelle DRANCY**

La source provient de la loi de Finances pour 2018.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Cette augmentation est particulièrement malvenue à un moment où l'État ponctionne les retraités nombreux à Sceaux, et pas seulement les plus riches d'ailleurs, avec l'augmentation de la CSG en particulier. Nous pensons qu'il faut réduire la voilure sur le fonctionnement et sur l'investissement.

Sur le fonctionnement, on voit qu'il y a environ 1,8 M€ de subventions aux associations. Peut-être que l'on peut faire un petit effort de ce côté-là, de l'ordre de 5 à 10 %. Nous avons vu dans les décisions que vous avez commandé ou payé 200 k€ HT pour des photos et des vidéos. On peut se demander si cette dépense de 200 k€ est vraiment nécessaire. On a relevé également 210 k€ HT pour des conseils sur la concertation publique. Là encore, on peut se demander s'il est véritablement nécessaire de dépenser de telles sommes. Ne peut-on pas réduire par ailleurs le budget communication, dans le domaine des frais de personnel par exemple ? J'en ai déjà parlé, mais on pourrait faire un Sceaux Mag tous les deux mois au lieu de le faire tous les mois. Vous avez engagé des investissements et vous nous dites aujourd'hui que vous ne pouvez pas y renoncer. Mais avant de démarrer des investissements, il faut quand même penser un peu à l'avenir. Vouloir maintenant ponctionner les Scéens sur des montants très importants, cela me paraît difficile à entendre. Si vous me permettez une métaphore, il se trouve que j'aime beaucoup les Rolls Royce, mais n'ayant pas les moyens de m'en payer une, je roule en Renault.

Même si vous dites avoir fait de gros efforts sur le fonctionnement, il faut peut-être aller chercher d'autres pistes d'économie et éviter par exemple de dépenser 200 k€ pour des photos.

En termes d'investissement, vous dites les avoir lancés et ne pas pouvoir les arrêter. On a déjà parlé de l'enfouissement des réseaux. On peut peut-être attendre avant d'enfouir les réseaux. Vous venez de dire que les travaux du gymnase des Blagis vont démarrer. Cela veut donc dire qu'ils n'ont pas démarré. Certes, nous perdrons des subventions, mais cela évitera de pomper de l'argent chez les contribuables, si vous me permettez l'expression. Ce projet est certainement intéressant. On ne vous dira pas le contraire. Mais il y a certainement un effort à faire de ce côté-là.

Nous contesterons donc en bloc ce budget.

J'ai néanmoins une question. Je suis étonné de voir la population diminuer alors que les valeurs cadastrales augmentent de 1 à 2 %. C'est du moins ce que j'ai vu dans le budget en page 139. Si les valeurs cadastrales augmentent, c'est qu'il y a plus de surface. Est-ce que cela veut dire qu'il y

a moins de personnes au mètre carré ? Compte tenu des erreurs que peut induire la manière de compter de l'INSEE par roulement, on peut se poser la question de la fiabilité de ces chiffres.

Par ailleurs, quelles données vous permettent de dire qu'il y a moins de densité ?

**Francis BRUNELLE**

C'est dû à la décohabitation.

**Jean-Jacques CAMPAN**

C'est une perception, mais est-ce qu'il existe un document qui le précise ?

**Isabelle DRANCY**

Ce sont les chiffres de l'INSEE

**Jean-Jacques CAMPAN**

J'ai enfin une question à caractère comptable. Je vois en page 10 du budget primitif 2018, au compte 023 « virement à la section d'investissement », un virement de 4 038 k€. On devrait le retrouver au compte 21 dans les recettes d'investissement. Or, le montant est de 4 220 k€. 182 k€ se sont évaporés. C'est très ennuyeux, car cela remet en cause l'équilibre du budget.

Je me suis dit qu'il y avait peut-être une erreur d'impression, mais j'ai refait les totaux et je tombe sur les mêmes chiffres.

**M. le maire**

Il y a peut-être eu une erreur de saisie au dernier moment.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Je ne fais donc pas d'erreur de raisonnement ?

**M. le maire**

Non, le virement devrait être identique en fonctionnement et en investissement.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Pendant que vous recherchez l'erreur, je poserai une autre question à laquelle il est peut-être un peu plus facile de répondre. Page 39 du budget, au compte 238 « Avances versées sur commandes immo », je vois 3 265 k€. Pourriez-vous nous préciser de quoi il s'agit ?

**Isabelle DRANCY**

Nous faisons une opération en maîtrise d'ouvrage avec la SEM HLM. C'est une avance sur des immobilisations en cours.

**M. le maire**

L'opération de la crèche Albert 1<sup>er</sup> et de la résidence pour étudiants est réalisée en maîtrise d'ouvrage déléguée à la SEM. Elle ne rentrera dans notre patrimoine qu'à l'issue de la réalisation de l'opération. C'est une partie du coût des deux crèches que nous versons au fur et à mesure de l'avancement des opérations par la SEM.

**Jean-Jacques CAMPAN**

De toute façon, indépendamment de ces 182 k€ qui se sont volatilisés, nous voterons contre ce budget qui ne nous convient pas.

**Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

Merci pour la présentation de ce budget qui est cette fois-ci beaucoup plus claire que ce qui nous avait été annoncé la dernière fois.

**M. le maire**

C'était déjà assez clair, me semble-t-il.

**Hachem ALAOUI-BENHACHEM**

Cela l'était, mais vous nous aviez parlé des 6 millions d'euros à trouver sur le ton de la confiance. C'est désormais beaucoup plus clair. Vous dites que vous augmentez les impôts locaux pour faire face à des investissements. Jusqu'à présent, votre politique pour réaliser des investissements consistait à emprunter. Déjà, je ne comprends pas cette incohérence. Pourquoi ponctionner autant d'impôts, près de 10 % d'augmentation, pour réaliser des investissements qui profiteront aux générations futures ? Je considère que c'est à elles de contribuer aux choses que nous sommes en train de réaliser pour elles. Je sais que la dette est importante, mais je trouve injuste de financer ces investissements par des augmentations d'impôts. Nous sommes donc contre ce budget qui n'est pas un budget équilibré et répondant aux questionnements des Scéens.

**Thibault HENNION**

Je tenais à vous dire que ce budget 2018 me laisse un goût d'inachevé. Cela a été dit, des efforts extrêmement importants ont été faits sur les dépenses de la commune. La situation financière de la Ville est bonne en section de fonctionnement. Nous dégageons chaque année environ 3 M€ d'autofinancement, ce qui était jusqu'à présent largement suffisant pour financer nos investissements. Si nous sommes aujourd'hui contraints d'augmenter les impôts, c'est, parce que

Sceaux, le 29 mars 2018

notre politique d'investissement n'est pas calibrée au regard des capacités financières de notre ville. Je regrette que nous n'ayons pas été capables, tous ensemble, de mieux appréhender les investissements dans leur durée pour pouvoir les espacer davantage et rendre leur poids soutenable pour les finances de notre commune. Je le regrette d'autant plus que nous nous étions engagés de manière extrêmement vigoureuse en 2014, lors des élections municipales, à ne pas augmenter la fiscalité locale. C'est la raison pour laquelle je voterai contre ce budget.

### **Thierry LEGROS**

Je ne vais pas reprendre tous les éléments, parce que cela serait trop long. Je reprendrai seulement quelques chiffres en espérant qu'ils soient justes. Les charges de personnel ont augmenté de 5,51 % depuis 2016 et de 1,89 % depuis 2017. Les impôts ont augmenté de 10,63 % depuis 2016 et l'on prévoit une augmentation de 7,37 % par rapport à 2017. Solliciter les Scéens me paraît injuste, d'autant plus que le budget prévoit un excédent reporté. Pourquoi ne pas attendre un peu avant de lever des impôts supplémentaires ?

Je pense par ailleurs qu'il nous a manqué une vision pluriannuelle des investissements et de leurs financements. Cela aurait pu nous permettre de nous y retrouver davantage.

### **Isabelle DRANCY**

Je ne dis pas qu'il est agréable d'augmenter les impôts. C'est clair que non. Mais je crois que nous avons vraiment réfléchi et priorisé les projets. Ces investissements ont été retardés pour diverses raisons. Nous parlions déjà de la requalification du gymnase des Blagis lors du dernier mandat, mais l'architecte a fait faillite. Lorsque l'on travaille sur le plan pluriannuel des investissements, que l'on examine les financements et que l'on arrive à des taux de subventions importants, mais conditionnés à un calendrier, on n'a pas d'autre choix que de les réaliser ou d'y renoncer. Nous avons considéré qu'il était nécessaire de mener à bien ces projets. C'est une responsabilité politique. Nous n'aurons pas d'autres occasions de le faire. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'un effort important, 6,80 % d'augmentation pour la taxe d'habitation et 8,20 % pour la taxe foncière, mais nous considérons qu'il relève de notre responsabilité de faire ces investissements et que ce serait presque une faute que de ne pas les faire. Ils permettront de préserver l'avenir. La rénovation de la bibliothèque par exemple permettra de diminuer ses frais de fonctionnement.

M. Campan parlait d'un montant de 200 k€ en frais de fonctionnement pour des photos. Ce montant représente le montant global du marché d'une durée de trois ans. Pour vous donner un ordre d'idée, le budget photo de la ville s'élève à 25 k€ par an. Il s'agit d'une autorisation budgétaire. Cela ne veut pas dire que nous allons dépenser 200 k€.

S'agissant de la diminution de la population, il me semble que nous avons fait une communication au conseil municipal sur le sujet. La population ne s'effondre pas, mais elle baisse. C'est d'autant plus surprenant qu'elle baisse alors même que la population augmente dans toutes les communes

environnantes. Les différentes dotations prenant en compte l'évolution de la population, nous sommes pénalisés par cette baisse. Nous sommes en outre pénalisés par le faible nombre de constructions nouvelles à Sceaux, alors que certaines communes connaissent chaque année une augmentation de 7 à 8 %. Les notifications prévisionnelles de la DGFIP annoncent une augmentation de la base de la taxe d'habitation de 0,36 % et de 0,26 % pour la taxe foncière, ce qui est minime. On ne peut donc pas parler de densification. Que font les autres communes ? Les communes du 91, par exemple, que je connais très bien, comptent entre 13 à 17 programmes immobiliers. Elles ont des bases très dynamiques et n'ont donc pas besoin d'augmenter leurs impôts. Nous avons fait un autre choix.

S'agissant de l'engagement de ne pas augmenter les impôts, je le répète, nous n'augmentons pas les impôts de gaieté de cœur. Nous avons effectivement pris cet engagement lors de la campagne électorale, mais nous ne savions pas que l'on nous enlèverait près de 2,5 M€ de dotations. On ne le savait pas. On pouvait envisager une baisse des dotations, mais sûrement pas dans de telles proportions. Entre la baisse de la DGF et l'augmentation du FPIC...

### **Thierry LEGROS**

Je ne peux pas te laisser dire cela !

### **M. le maire**

M. Legros, laissez M<sup>me</sup> Drancy terminer et vous parlerez ensuite. Nous avons tout le temps.

### **Isabelle DRANCY**

Entre les baisses successives de la DGF et l'augmentation du FPIC, la commune de Sceaux est sans cesse sollicitée. Je crois qu'il faut le dire. J'entends dire que les impôts ont augmenté de 10 %, mais nous n'avons pas modifié les taux depuis 2008. Je vous ai expliqué le contexte institutionnel. Les taux ont augmenté optiquement, parce que la Ville collecte les impôts pour la communauté d'agglomération, mais ils n'ont pas été modifiés à Sceaux depuis 2008.

S'agissant de l'augmentation des charges de personnel, elles sont imposées par l'augmentation du taux des cotisations. C'est un effet de ciseau. D'un côté, nos dotations diminuent et des attributions supplémentaires nous sont données sans compensation, et de l'autre côté, on nous demande d'augmenter le taux de la CNRACL, le taux des accidents maladie, etc. Tout cela est payé par les communes. Fondamentalement, les communes sont les plus vertueuses en matière de gestion, car leurs déficits ne portent pas sur les dépenses de fonctionnement, mais sur l'investissement. Le déficit ne porte pas sur les dépenses de fonctionnement, mais sur l'investissement.

**Catherine LEQUEUX**

Une petite rectification, Isabelle. La dernière augmentation des impôts date de 2009, date de mon premier engagement édilitaire. Nous avons été mis devant le fait accompli et souviens-toi que nous avons été un certain nombre à être extrêmement mécontents. Nous avons fait campagne en promettant de ne pas augmenter les impôts et nous avons dû le faire à cause de la CAF.

J'ai des principes. On a dit que l'on n'augmenterait pas des impôts, donc on ne les augmente pas ! C'est une question d'honneur. J'ai engagé ma parole dans cette campagne. C'est la deuxième fois que cela arrive. La première fois, je n'ai rien dit. La deuxième fois, je dis non. Je voterai donc contre ce budget.

**Thierry LEGROS**

Isabelle, je comprends, mais à t'écouter, tout est de la faute des autres. On dirait un petit Caliméro. Mais je crois que Sceaux ne vit pas en dehors du monde. On sait très bien qu'il y a des augmentations de cotisations sociales régulières. On doit donc le prévoir dans le budget. Cela ne tombe pas des nues. Et je suis désolé, mais les discussions entre l'État et les collectivités locales sur la baisse de la dotation globale de fonctionnement ne datent pas de 2014. Sarkozy en avait déjà parlé. Il l'avait mise en place. Hollande a continué et Macron continuera. C'est une règle de gestion qui nous est imposée par des gens qui pensent à un certain nombre de choses. Peut-être qu'ils sont complètement en dehors des clous, mais dis-le. À un moment donné, il faut se dire les choses. On augmente les impôts et on l'assume. C'est un choix politique. Nous sommes un certain nombre à dire que l'on pourrait reporter certains investissements. Et quand tu parles d'un plan pluriannuel d'investissement, ce serait bien de le produire pour que tout le monde puisse l'avoir et en discuter.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Je voudrais répondre à M<sup>me</sup> Drancy. Vous dites que vous n'avez pas augmenté les taux. Il ne faut pas oublier que le contribuable moyen voit la somme qu'il doit payer en euros. La revalorisation des bases cumulée sur un certain nombre d'années finit par représenter des sommes importantes.

Vous dites ensuite que la faible augmentation des bases est une démonstration du fait qu'il n'y a pas de densification. Je vous invite à aller faire un tour dans Sceaux pour voir le nombre de chantiers en cours. Dire qu'il n'y a pas de densification à Sceaux est une hérésie. Il suffit d'aller se promener pour le constater. Il est d'ailleurs étonnant que cela ne se voie pas dans les bases. Je ne sais pas si les bases augmentent, mais je vois ce qui se construit.

**Chantal BRAULT**

Je me suis déjà exprimée lors du débat d'orientations budgétaires. Chacun met son honneur où il peut. Pour ma part, je le mets dans l'engagement que nous avons pris lors des élections sur un programme que nous mettons en œuvre mois après mois. Ceux qui sont sur le terrain et à l'œuvre

quotidiennement savent pertinemment qu'il y a une attente de la population sur le service public. Il faut être vigilant quotidiennement pour savoir ce qu'attendent nos administrés. Ils attendent que notre programme soit conduit, suivi et accompagné. Les investissements sur ces projets sont liés à la continuité du service public dans le quotidien de chacun. Toutes les discussions que j'ai avec les familles confirment qu'elles attendent que nous soyons là où elles pensent que nous devons être. Elles habitent Sceaux pour ces raisons. Tous ces projets sont liés à l'activité quotidienne de nos administrés. Mon honneur consiste à adhérer au projet municipal, à le conduire, à le valoriser et à répondre aux scènes.

### **Jean-Philippe ALLARDI**

Je reprendrai les propos de Chantal Brault, puisqu'elle m'a devancé sur l'engagement que nous avons pris sur notre programme électoral. Je reconnais que ce n'est pas drôle d'augmenter les impôts, mais nous avons pris l'engagement de maintenir l'attractivité de la ville. Pour les propriétaires que nous sommes, il ne faut pas se leurrer, si la ville n'offre pas une certaine qualité d'équipements et de services, nous verrons les prix de l'immobilier chuter. Il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt, surtout quand on voit la compétition des communes aux alentours qui essaient de se mettre au niveau. Elles ne vont pas nous attendre.

S'agissant des travaux, ceux qui sont aux commandes tous les jours sont alertés sur les dysfonctionnements des équipements. Nous avons tant bien que mal maintenu certains équipements qui ont aujourd'hui vraiment besoin d'être mis en conformité. Je pense notamment à la bibliothèque. Elle n'est plus aux normes. L'église allait devenir dangereuse. On peut continuer ainsi, mais la ville n'aurait alors plus aucune attractivité. Regardez comment les choses se passent en province. Certaines villes n'ont pas su conduire les investissements nécessaires et sont aujourd'hui des déserts urbains. Si c'est ce que vous voulez pour notre ville, allez-y, mais sans nous !

### **Xavier TAMBY**

Comme chaque année, le vote du budget, qui est un élément essentiel, puisque c'est le nerf de la guerre pour asseoir les politiques sur lesquelles nous nous sommes engagées, prend une coloration particulière à Sceaux. Le parti socialiste nous fait un topo mi-figue mi-raisin. Jean-Jacques Campan dissèque avec beaucoup de talent et de pertinence le projet présenté. Et l'on sent qu'il y a au sein de la majorité des tensions, mais les gens votent finalement par solidarité, même s'ils se disent qu'ils auraient sans doute fait différemment s'ils avaient été aux commandes.

Cette fois-ci, je crois que la coupe est pleine. Il y a un coup de canif évident au contrat qui nous lie aux électeurs. Et pardonnez-moi, mais comme l'a dit Catherine Lequeux, le sens de l'honneur consiste effectivement à ne pas augmenter les impôts. C'était un engagement essentiel, notamment

pour obtenir les voix des électeurs de l'UMP et du parti Les Républicains. Je tiens à le rappeler de façon un peu vive.

J'ai par ailleurs entendu tout ce discours sur les investissements nécessaires, sur le fait que nous serions extrêmement ingrats vis-à-vis des générations futures si nous ne les faisons pas. On parle de l'augmentation des impôts de 2008 à 2017, mais en réalité ils ont augmenté de plus de 50 % depuis 2001. Il faut être extrêmement clair sur ce sujet. Je me souviens d'ailleurs de l'une de vos phrases, M. le maire, en 2008 : « Tout ce qui a été fait n'est plus à faire ». Vous faisiez alors allusion à l'augmentation des impôts de 47,64 % entre 2001 et 2008. J'entends bien qu'il faut tenir compte du cycle des investissements, je ne suis pas stupide. Je sais comment cela marche. Une fois n'est pas coutume, et vous connaissez le fond de mon opinion politique, mais je rejoins tout à fait ce qui a été dit tout à l'heure. J'ai un vrai sujet avec la dette, mais si vous souhaitez vraiment aller au bout de vos engagements sur le volet des investissements, endettez-vous.

Évidemment, je voterai contre ce budget.

### **Florence PRESSON**

Je voulais simplement dire que je ne vote pas pour ce budget comme un petit chien suit son maître. Je voterai ce budget en conscience. Cette augmentation d'impôts ne me fait pas plaisir, mais si l'on ne requalifie pas le site sportif des Blagis subventionné à plus de 40 %, il faut alors dire aux Scéens que l'on continuera à pratiquer du sport dans de mauvaises conditions. Et on l'assume. C'est un choix que l'on peut faire.

Pour la crèche Albert 1<sup>er</sup>, il suffit de ne plus accueillir d'enfants. Ce n'est grave, on perdra aussi les familles. On peut se dire aussi que l'on n'a pas besoin des logements prévus autour de la crèche.

On peut se dire qu'une bibliothèque ne sert finalement à rien et que l'on peut la fermer. Si effectivement, cela ne vous gêne pas d'avoir une bibliothèque qui est une vraie passoire énergétique et que l'on a l'argent nécessaire pour payer 30 % plus cher les factures énergétiques, c'est un choix.

Je suis désolée, mais j'ai été élue sur un programme qui disait que nous n'augmenterions pas les impôts dans le cadre que l'on connaissait à l'époque. Personne n'est capable de dire ce qui se passera dans 10 ans. Si quelqu'un est capable de le faire, bravo ! Je pense que personne en 2014 ne pouvait pas savoir ce qui arriverait, l'élection de Macron et sa réforme sur les impôts locaux. Ayons aussi le courage de regarder en face les électeurs et de leur expliquer que soit on ne fait pas ces investissements et l'on n'augmente pas les impôts, soit on continue d'apporter le service attendu par l'ensemble des citoyens et l'on est malheureusement obligé de les augmenter. On n'aurait pas ce problème s'il n'y avait pas eu d'appels d'offres infructueux ou d'entreprises qui avaient fait faillite sur la requalification du site sportif. Nous serions tous en train de faire du sport, ce qui nous détendrait et nous permettrait d'être aujourd'hui dans de meilleures dispositions.

Je voterai cette augmentation d'impôt en pleine conscience en sachant que cela est cohérent avec notre programme.

### **Dominique DAUGERAS**

Je voulais répondre à M. Allardi sur les centres-villes qui se meurent, parce que les commerçants ferment. Les commerçants de Sceaux m'ont dit qu'ils avaient atteint leur maximum en ce qui concerne le paiement des impôts et qu'ils partiraient si les impôts devaient encore augmenter. Il y a tout de même une rotation des commerces, ce qui veut dire qu'ils ont des difficultés à cause des augmentations d'impôts. Je crains que l'on fasse partir certains commerçants.

### **Patrice PATTEE**

Un tout petit mot. J'ai noté que Xavier Tamby s'adressait à la majorité en se détachant de la majorité. Pour ma part, je reste dans cette majorité municipale. J'assume.

Comme cela été dit par mes collègues, Isabelle ou Florence, il est vrai que c'est quelque chose de difficile à porter. À titre personnel, en tant que propriétaire à Sceaux, je contribuerai à cet effort fiscal comme tous les Scéens. Je serais tenté de dire que nous avons eu la vie facile pendant 10 ans, puisque nous n'avons jamais eu à affronter la population sur ce sujet, ce que cette dernière a d'ailleurs apprécié. Elle a également apprécié tous les efforts qui ont été faits dans cette ville. Tout le monde aujourd'hui reconnaît que la ville de Sceaux a beaucoup investi, s'est embellie, est devenue de plus en plus agréable et confortable. Et en plus, cela ne coûtait rien.

Je mettrai en avant le fait que la politique que nous avons conduite depuis 2008, et même depuis 2001, depuis que Philippe est à la mairie, est cohérente. La feuille de route est claire. On ne connaît pas la gabegie à Sceaux. Tout ce qui été réalisé est cohérent et s'inscrit dans une politique lisible que l'on peut afficher et dans laquelle chacun peut se retrouver. Il y a aujourd'hui un couac. Nous aurions préféré ne pas en arriver là. Nous aurions pu augmenter encore la dette, mais cela aurait été aussi un manque de courage. Demander à chacun un petit effort en regard de tout ce qui a été apporté à cette ville, j'ose espérer que cela sera acceptable. Je reste solidaire. Je suis dans une équipe. J'assume complètement la politique que nous avons conduite et je l'assume encore aujourd'hui. Je suis prêt à expliquer aux Scéens pourquoi nous avons fait ce choix.

### **Catherine LEQUEUX**

Je suis complètement d'accord sur la politique qui a été menée. Mon idée n'est pas de ne pas réaliser ces investissements. On a une dette d'environ 55 millions. Le besoin en financement de ces investissements nous mènerait à une dette d'environ d'un peu moins de 60 millions d'euros. Vu les taux d'intérêt bas, nous aurions pu supporter cette dette, d'autant plus que ce sont des investissements pour les générations à venir. Je ne comprends pas que l'on n'ait pas pu au moins discuter de cette option.

**Isabelle DRANCY**

Il faut venir aux réunions de majorité.

**Catherine LEQUEUX**

Je ne mets pas en cause tout ce qui a été fait. J'adhère complètement à tout ce qui est fait. Mais cette augmentation d'impôt me dérange à cause de la parole qui a été donnée aux Scéens. J'aurais été favorable à une petite augmentation de la dette. Je ne comprends pas que l'on n'ait pas opté pour ce choix, sachant qu'une ville n'a pas d'âge et que l'on fait porter ce coût aux générations à qui profiteront ces investissements. Cela me semblerait plus cohérent.

**Isabelle DRANCY**

J'aimerais bien réagir. J'ai beaucoup de patience. Je crois que je suis à la disposition de tout le monde et que j'essaie toujours d'être pédagogue, mais j'ai l'impression que tu te moques de moi en disant que l'on n'en a pas parlé. On organise des réunions de majorité tous les quinze jours, parfois toutes les semaines. On a fait un séminaire de bilan à mi-mandat. Je n'ai pas souvenir de t'avoir vue. Et il est extrêmement rare que tu participes aux réunions de majorité. Dire que l'on n'est pas au courant, que l'on n'a pas su et que l'on n'a pas vu, c'est un peu court. Franchement, avant de donner des leçons à tout le monde, on balaie devant sa porte.

**Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE**

Je voudrais juste vous dire que toutes les communes ou presque des alentours ont été contraintes d'augmenter les impôts. Si l'on veut rester l'une des villes les plus attractives de la région, il faut continuer à investir.

**M. le maire**

Je pense que tout a été dit, permettez-moi néanmoins quelques mots pour conclure ce débat.

D'abord, je veux vous faire observer que l'augmentation des taux permettra une ressource supplémentaire de l'ordre de 1,7 M€. Cette ressource supplémentaire est très nettement inférieure aux prélèvements que nous avons subis depuis 2015. Je veux rappeler que la première baisse de DGF a été votée dans la Loi de finances 2015, bien après les élections municipales de 2014. Cela a d'ailleurs été l'un des éléments de critiques très forts qui ont été portés contre le gouvernement et le Président de la République de l'époque. À partir de 2013, cette fameuse enveloppe de DGF a été gelée. Geler, c'est une chose. Baisser, c'est autre chose. C'est tellement vrai que si d'aventure le président actuel de l'Association des Maires de France avait été celui qui avait baissé la DGF, il n'aurait eu aucune crédibilité pour dire ce qu'il a dit par la suite au gouvernement suivant et pour le critiquer sur la baisse des dotations. Sur ce point, je crois que vous pouvez me faire confiance, j'ai suffisamment bataillé sur ces questions pour être certain des dates que j'avance. La première

baisse date donc de 2015. Et lorsque les élections municipales ont eu lieu, le gouvernement socialiste n'a naturellement pas dit qu'il baisserait les dotations, car c'était un moyen encore plus sûr de faire battre ses candidats. Je le répète, la baisse est intervenue après les élections municipales de 2014. Très franchement, nous n'imaginions pas une diminution de cette ampleur. Elle est d'autant plus amoralisée qu'il s'agissait d'un engagement pris par l'État. Elle s'est révélée par ailleurs assez inefficace, puisqu'elle s'est traduite, sur un plan macro-économique, par une diminution de 25 % des investissements des collectivités territoriales, ce qui n'a pas été très positif pour l'inversion de la courbe du chômage dont le gouvernement faisait la clef de son succès. Nous n'avions donc pas cette information lors des élections municipales.

Cette ressource supplémentaire apportée par l'augmentation des impôts est par conséquent très nettement inférieure à la fois à la baisse des dotations et aux prélèvements supplémentaires que nous avons subis. Je vous donnerai un exemple dont nous avons déjà parlé et qu'Isabelle a évoqué tout à l'heure. Le conventionnement des logements des Bas-Coudrais par Hauts-de-Seine Habitat nous coûte environ 300 000 euros par an de foncier bâti que nous ne percevons pas et qui n'est plus compensé. C'est ainsi que l'État se conduit avec les collectivités. Et il y a effectivement quelques risques pour que cela ne s'arrange pas dans les années à venir.

Deuxièmement, la totalité de ce prélèvement fiscal sera consacrée à l'investissement. Il n'y a pas à Sceaux, comme dans beaucoup de villes d'ailleurs, de dérive des dépenses de fonctionnement. Si on écarte les mouvements purement comptables entre la collectivité et Vallée Sud Grand Paris, le prélèvement du FPIC et la baisse de la DGF, on s'aperçoit que nos dépenses de fonctionnement ont augmenté en moyenne de 0,3 % par an depuis une dizaine d'années. Nous avons été extrêmement rigoureux sur ce sujet. Nous avons modifié certains modes opératoires, nous avons rempli davantage nos établissements d'accueil en dépit des complexités induites par les nouvelles règles de la CAF. Nous avons pris toute une série de mesures, sur lesquelles je ne reviendrai pas, qui nous ont permis de stabiliser à peu près les dépenses de fonctionnement.

Dernier point, toutes les autres villes du territoire « Vallée Sud Grand Paris » ont augmenté leurs taux depuis 2008. Certaines les ont même augmentés deux fois et d'autres sont allées jusqu'à 60 % d'augmentation. La moyenne d'augmentation sur le foncier bâti a été de l'ordre de 20 %, un peu moins pour la taxe d'habitation. Il n'y a donc pas de raison que Sceaux échappe à cette logique infernale qui consiste à demander aux contribuables locaux ce que l'État ne donne plus en dépit de ses engagements. Tout ceci se traduit par une espèce de transfert de l'impopularité fiscale de l'État sur les collectivités territoriales. Cela continuera probablement, car il existe une volonté générale de mettre fin au système actuel de paiement des collectivités territoriales ou en tout cas de contrôler totalement leur fonctionnement. On verra bien ensuite comment fonctionneront nos communes, des communes comme la nôtre, mais aussi des communes rurales, lorsqu'il n'y aura plus d'élus locaux. Ce sera beaucoup mieux, sans nul doute. Il n'y aura plus de bénévoles dans les associations,

car elles n'auront plus de subventions. On est en train de se préparer un pays triste. Nous ne voulons pas d'une ville triste, c'est la raison pour laquelle nous sommes amenés à prendre cette décision.

Je veux par ailleurs revenir sur ce que disait Thibault Hennion au sujet de la gestion et la planification des investissements. Ceux qui participent régulièrement aux réunions de majorité le savent, l'entrelacs de règles et de procédures auxquelles nous sommes confrontés est absolument inimaginable et parfois incompréhensible. C'est extrêmement compliqué. Lorsque l'État, le Département ou la Région votent un programme d'aide aux collectivités sur telle ou telle politique publique, ils savent que toute l'enveloppe budgétaire ne sera pas dépensée. Les procédures sont en effet tellement complexes que les collectivités se découragent ou ne parviennent pas à remplir toutes les conditions requises, de date, de délai ou de la nature même de l'investissement. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Département des Hauts-de-Seine a adopté le système de contractualisation. Ce n'est malheureusement pas le cas de la DRAC. J'invite celles et ceux qui sont en contact avec l'administration de l'État à examiner attentivement le fonctionnement du subventionnement de la DRAC. L'argent est de plus en plus rare, mais l'on promet quand même des subventions pour des raisons politiques et l'on recycle plusieurs fois le même argent. Et je trouve savoureux que ceux de nos collègues connaissant bien le fonctionnement de l'État (puisque'ils y travaillent) puissent nous reprocher de ne pas mieux organiser et planifier les investissements. On ne peut plus le faire. On fait comme on peut. On profite des opportunités lorsqu'elles se présentent. Il n'y a pas d'autres solutions ou alors on ne fait rien et l'on meurt.

### **Thierry LEGROS**

Je voulais juste ajouter quelque chose, parce que c'est assez savoureux. D'après la *Gazette des communes*, le premier gel en valeur de la DGF intervient en 2011 sous le mandat de Nicolas Sarkozy. Devinez qui était ministre de l'Économie ?

### **M. le maire**

M. Baroin. Je sais, mais il s'agissait seulement d'un gel.

### **Thierry LEGROS**

La première baisse est annoncée fin 2013. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Fillon avait été très mal reçu par les maires.

### **M. le maire**

La baisse portait sur une partie spécifique de la DGF et pas sur son intégralité. Il n'y a pas eu de baisse en 2013. C'était un gel, et l'on a considéré que cela équivalait à une baisse, car cela ne suivait pas l'inflation. Mais il n'y a pas eu de baisse en valeur absolue.

Nous passons au vote sur le budget dans sa globalité.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 22 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, et 11 voix contre (Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Thierry Legros, Xavier Tamby, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras et Christian Lancrenon).*

- **Adoption des subventions d'équipement.**

**M. le maire**

Il y a une délibération sur les subventions d'équipement. Nous commençons par celle destinée au Syndicat mixte Autolib.

**Jean-Jacques CAMPAN**

Excusez-moi. La majorité a voté pour ce budget, mais il manque toujours 182 k€.

**M. le maire**

Oui, nous réexaminerons les chiffres et s'il y a effectivement un souci d'équilibre, nous proposerons une décision modificative lors du prochain conseil municipal.

Nous passons au vote sur la subvention d'équipement pluriannuelle versée au Syndicat mixte Autolib pour la création de stations sur Sceaux d'un montant de 13 000 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Christian Lancrenon) et 5 voix contre (Xavier Tamby, Thibault Hennion, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).*

**M. le maire**

Nous passons au vote sur la subvention d'équipement versée à l'Aumônerie des collèges et lycées de Sceaux et Fontenay-aux-Roses pour la réalisation de travaux sur bâtiment pour un montant de 5 000 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 32 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras, Christian Lancrenon) et 1 voix contre (Xavier Tamby).*

**M. le maire**

Nous passons au vote sur la subvention d'équipement pluriannuelle versée à France Habitation pour la construction de logements sociaux sur le territoire communal d'un montant de 88 000 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 32 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras, Christian Lancrenon) et 1 voix contre (Xavier Tamby).*

- **Attribution de subventions aux associations et aux autres bénéficiaires pour l'année 2018.**

**M. le maire**

Nous passons maintenant au vote sur les subventions aux associations. Souhaitez-vous voter contre toutes ces subventions ?

**Jean-Jacques CAMPAN**

Nous ne souhaitons pas voter contre toutes les subventions, mais nous pensons qu'il faudrait revoir à la baisse certains montants de façon à réduire un peu l'ardoise. Nous serions prêts à voter ces subventions à condition de les diminuer un peu.

**M. le maire**

Il faut voter sur ce qui est proposé. On ne va pas négocier ici les subventions attribuées au CSCB et à la MJC, dont on a dit tout à l'heure le plus grand bien.

Les conventions sont adoptées à l'unanimité, mais vous ne voteriez pas les subventions ?

**Jean-Jacques CAMPAN**

La convention ne précise pas le montant de la subvention. Nous pensons qu'il est nécessaire de réduire le montant de ces subventions pour essayer d'améliorer le compte d'exploitation.

**M. le maire**

Nous faisons des propositions, vous les votez ou non.

**Benjamin LANIER**

Je souhaite juste m'abstenir sur la subvention du CCAS qui est en baisse de 44 k€. Nous ne sommes pas contre la subvention allouée au CCAS, nous sommes contre le fait qu'elle soit à 528 k€ et non à au moins 572 k€ comme l'année dernière.

**M. le maire**

Nous l'avons déjà expliqué à plusieurs reprises. Il y a moins de personnel au CCAS, une partie de ce personnel étant dorénavant sur le budget de la Ville. On ne va pas voter des subventions CCAS dont il n'a pas besoin. Le CCAS fonctionne parfaitement et l'action sociale de la Ville, qu'elle soit exercée à travers le CCAS ou à travers la Ville, n'a pas changé. Je veux bien que l'on en fasse un marqueur politique, mais il s'agit d'une gestion comptable ni plus ni moins. Vous êtes donc contre la gestion comptable. C'est parfait.

Nous passons au vote sur la subvention du CCAS.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault*

*Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Christian Lancrenon), 3 voix contre (Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem) et trois abstentions (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).*

*Les délibérations relatives aux autres subventions sont adoptées à l'unanimité des votants avec 30 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Thierry Legros, Pauline Schmidt, Xavier Tamby, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem Christian Lancrenon) et 3 abstentions (Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras).*

### **Fiscalité directe locale 2018 – fixation des taux d'imposition pour l'année 2018.**

#### **M. le maire**

Il est peut-être inutile de remuer le couteau dans la plaie.

Nous passons directement au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à la majorité avec 22 voix pour (Philippe Laurent, Chantal Brault, Jean-Philippe Allardi, Sylvie Bléry-Touchet, Francis Brunelle, Florence Presson, Patrice Pattée, Isabelle Drancy, Philippe Tastes, Monique Pourcelot, Jean-Louis Oheix, Roselyne Holuigue-Lerouge, Bruno Philippe, Claire Vigneron, Jean-Pierre Riotton, Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Othmane Khaoua, Claire Beillard-Boudada, Timothé Lefebvre, Catherine Arnould, et 11 voix contre (Catherine Lequeux, Thibault Hennion, Thierry Legros, Xavier Tamby, Benjamin Lanier, Sophie Ganne-Moison, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Claude Debon, Dominique Daugeras et Christian Lancrenon).*

### **Actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

#### **Isabelle DRANCY**

Il s'agit d'une délibération sur l'actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure. Nous proposons d'augmenter les tarifs figurant en annexe de 1,2 %, cette augmentation étant liée à la variation du taux d'inflation. L'ensemble des tarifs sera par conséquent revalorisé en fonction de cet indice. Je vous rappelle que cette taxe en 2017 a rapporté 8 629,80 €.

**M. le maire**

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Constatation d'extinction de créances suite à une procédure de liquidation judiciaire**

**Isabelle DRANCY**

Lorsqu'une entreprise est en liquidation judiciaire, il n'est plus possible de poursuivre les actions de mise en recouvrement. Le trésorier nous demande donc d'admettre en non-valeur la somme de 2 070,22 €.

**M. le maire**

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**XI- RESSOURCES HUMAINES**

**Mise en place de l'indemnité kilométrique vélo pour les agents de la collectivité.**

**Patrice PATTEE**

En cohérence avec la politique que nous menons, nous œuvrons pour améliorer la qualité de vie à Sceaux, souvent au travers des mobilités.

Depuis la loi relative à la transition énergétique, le gouvernement a donné la possibilité aux entreprises du secteur privé de prendre en charge tout ou partie des frais engagés par le salarié pour ses déplacements à vélo entre le domicile et son lieu de travail.

Cette possibilité a été étendue à titre expérimental à deux ministères, dont le ministère de l'Écologie. Il a été démontré que ce dispositif, suivi par l'ADEME et le CRMA, contribue à développer l'usage du vélo pour les trajets domicile/travail.

Les bénéfices de l'usage du vélo sont nombreux. D'une part, il permet la pratique d'une activité physique quotidienne. D'autre part, il contribue à la réduction des encombrements et des nuisances sonores, la première pollution dont souffrent les citoyens étant le bruit.

Un certain nombre de villes se sont engagées à mettre en place cette indemnité kilométrique vélo : La Rochelle, la Roche-sur-Yon, Orvault rejoignent Rennes, Angers et Nantes.

Nous vous proposons ce soir d'appliquer cette indemnité kilométrique vélo pour les agents de la ville, cette indemnité étant calculée sur la base du kilométrage parcouru et plafonnée à 200 € par agent et par an.

**Dominique DAUGERAS**

Avez-vous calculé ce que cela allait coûter à la Ville ? Comment vous assurerez-vous que les agents utilisent leur vélo plutôt que leur voiture ?

**Patrice PATTEE**

S'ils arrivent avec une voiture à Sceaux, ils sont obligés de la stationner. Le stationnement étant payant dans le quartier de la mairie, c'est assez facile à vérifier.

S'agissant du coût, il est plafonné à 200 € par agent, sachant que la mairie compte environ 400 agents. C'est un maximum, mais je ne pense pas que l'on atteindra ce montant. On fera le bilan après un an de fonctionnement.

**M. le maire**

Vous avez bien compris qu'il s'agit d'une mesure qui concernera peut-être une quinzaine d'agents. Peu d'agents viennent en vélo, mais il y en a quand même quelques-uns, le Directeur général des services ou le chef du service Urbanisme par exemple. Cela ne coûtera pas très cher.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**XII- ADMINISTRATION MUNICIPALE**

**Mise en place de la convocation électronique du conseil municipal.**

**Florence PRESSON**

Nous allons arrêter de jeter autant de papiers à la poubelle. Nous vous proposons d'avoir accès en ligne à l'ensemble des documents nécessaires au conseil municipal et aux réunions associées. Toute personne ayant besoin de conserver des documents papier aura la possibilité de continuer à les recevoir. Et l'on ne demandera pas aux personnes qui ne peuvent pas le faire d'investir dans un matériel leur permettant d'accéder aux documents numériques.

Cette solution sera mise en œuvre à partir du mois de septembre. Vous serez invités d'ici là à une réunion au cours de laquelle on vous expliquera comment accéder aux documents.

**Claude DEBON**

Pour ceux qui travaillent sur les dossiers, le fait d'avoir du papier est vraiment important. Et il faut pouvoir revenir sur des documents antérieurs. Vous dites que c'est possible, mais vous le dites de façon un peu péjorative. Vous parlez de gaspillage. Moi, je ne gaspille pas le papier. J'ai tous les conseils municipaux depuis que je suis élue et je m'en sers.

**Florence PRESSON**

C'est parfait. Il n'y a aucun souci et vous pourrez continuer.

**Benjamin LANIER**

J'ai juste une question. Il est écrit que « *des tablettes informatiques seront fournies aux élus qui le demanderont* ». C'est-à-dire ?

**Florence PRESSON**

On vous donnera des précisions plus tard.

**Benjamin LANIER**

Vous n'allez pas nous refaire le coup du triporteur à chaque fois. Excusez-moi, je veux bien que l'on bâcle les présentations et que l'on précise ensuite, mais tout de même.

**Florence PRESSON**

Il reste quelques interrogations sur les modalités. Est-ce que le matériel doit rester en mairie ou peut-il aller au domicile de l' élu ? Ce point reste à préciser.

**Benjamin LANIER**

Est-ce que vous allez investir dans des tablettes ? Sur le principe, nous sommes d'accord. C'est juste pour comprendre.

**Florence PRESSON**

De la même façon que ceux qui veulent avoir du papier peuvent avoir du papier, ceux qui veulent un support numérique pourront en demander un.

**M. le maire**

Nous ferons appel à la responsabilité de chacun. Celles et ceux qui ont déjà un matériel informatique ne le demanderont pas. Et nous donnerons une tablette la moins chère possible à ceux qui n'en ont pas. Nous allons fixer les modalités. Il s'agit pour le moment de délibérer sur le principe.

**Florence PRESSON**

Sachant que cela permettra d'économiser environ 2 000 feuilles par personne.

**M. le maire**

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Rapport d'activité des services municipaux en 2017.**

**M. le maire**

C'est dommage, parce qu'il est trop tard pour parcourir ce document, mais je vous conseille vraiment de le lire, car il contient énormément de données.

Je vous le dis à nouveau, aucune autre commune ne produit ce genre de rapport, en particulier des communes de 20 000 habitants. Nous l'avons instauré il y a déjà quelques années. L'élaboration de ce document représente beaucoup de travail, mais je pense que cela est utile aux services. Cela leur permet de mettre à plat ce qui est fait et de s'interroger sur les activités menées.

C'est vraiment un document très intéressant dans lequel vous trouverez notamment toute une série de statistiques. C'est de l'open data, mais ce n'est pas électronique.

**Claude DEBON**

J'ai lu ce rapport. Il est très riche et je pense qu'il serait vraiment dommage d'évacuer les réflexions que l'on peut faire et les questionnements qu'il peut y avoir. Vu l'heure tardive, serait-il possible de reporter cet échange au prochain conseil municipal ? Je trouve que cela serait respectueux vis-à-vis du personnel et de cette implication énorme que traduit ce rapport d'activité que de le faire.

J'ai des choses à dire, mais je suis sûre que si je commençais à les dire, cela ne passerait pas. Et je regretterai beaucoup, parce que je pense que c'est important.

Cette proposition peut-elle être acceptée ?

**M. le maire**

Je suis d'accord. On retire donc ce point que l'on remettra à l'ordre du jour de la séance du 16 mai. J'espère que nous aurons plus de temps. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les envoyer avant, afin que nous puissions y répondre pendant la séance.

**XIII- QUESTIONS DIVERSES**

Pas de questions diverses

**XIV- COMMUNICATION DU MAIRE**

**M. le maire**

Je souhaite vous annoncer que nous avons reçu le premier prix *ex aequo* avec La Flèche sur le baromètre des villes cyclables pour les villes de moins de 20 000 habitants.

**Patrice PATTEE**

On peut noter que Sceaux est la ville la plus cyclable de l'Île-de-France.

**M. le maire**

Et Strasbourg est la ville la plus cyclable, toutes catégories confondues, ce qui n'est pas une surprise. Il était important de le dire et de féliciter l'administration pour ce beau résultat.

**XV- DÉCISIONS DU MAIRE**

**M. le maire**

Est-ce qu'il y a des questions sur les décisions du maire ?

**Dominique DAUGERAS**

La décision 2018-35, Marché avec le groupement YULI ATANASSOV (mandataire), K-HUT et ARTELIA relatif à une étude de faisabilité et de programmation urbaine « Place de la Gare » pour un montant forfaitaire de 56 430 € HT et un montant maximum (prix unitaire) de 60 000 € HT sur la durée totale du marché.

Cela coût nous a semblé assez élevé. On se demande à quoi cela correspond. Peut-être est-ce simplement une hypothèse de dépenses.

**M. le maire**

Oui. Il s'agit d'une étude urbaine que nous avons engagée sur l'aménagement futur de toute la place de la Gare devant la gare de Sceaux-Robinson. Dans le secteur de projet des Quatre Chemins, certains travaux de construction ont été engagés. D'autres vont bientôt démarrer. Il y aura ensuite  
Sceaux, le 29 mars 2018

le réaménagement de l'ensemble de la place de la Gare sur laquelle se situent l'immeuble de l'association Initiatives, la maison qui est en cours de rachat ainsi qu'une autre construction. Nous lançons une étude pour réfléchir de façon sereine à ce réaménagement.

Vous savez que nous sommes également propriétaires d'un certain nombre d'immeubles avenue de la Gare, à la sortie de la place de la Gare. Il y aura là aussi une opération d'aménagement à faire dans le cadre d'un plan de masse au PLU. C'est la différence que nous avons avec d'autres communes. Malgré la taille relativement restreinte de la ville, nous essayons de mener nos opérations en direct, sans l'apport de maîtres d'ouvrage extérieurs.

## **XVI- QUESTIONS ORALES**

### **Question orale de M<sup>me</sup> Claude DEBON**

#### **Claude DEBON**

Elle concerne l'activité et les résultats de l'espace jeunesse « La Rotonde » aménagé aux Blagis. La réponse à la première partie de ma question figure dans le rapport d'activité. Nous avons déjà réagi à ce sujet. Si l'on pouvait avoir le dossier avant de poser les questions orales, nous n'aurions pas besoin de poser certaines questions. C'est déjà arrivé. Mais il faut quand même lire la réponse qui se trouve dans le rapport d'activité.

En revanche, le rapport ne répond pas à la dernière partie de la question qui est la suivante :

Que se passe-t-il quand les jeunes quittent le centre ? Un suivi des résultats de leur passage en termes d'insertion et de réussite de projet professionnel est-il réalisé ?

#### **M. le maire**

Nous avons conduit en 2012 une démarche participative qui s'appelait « *Parlons ensemble de Sceaux* ». Après l'expression des souhaits d'un certain nombre d'habitants, la Ville avait décidé l'ouverture de cet espace dédié aux adolescents et aux jeunes majeurs sur le quartier des Blagis.

Ce lieu a confirmé sa vocation d'accueil, d'information et d'orientation qui permet aux jeunes de se retrouver, de participer à des activités et de les accompagner dans leur insertion professionnelle. Les jeunes qui viennent ont la possibilité de concevoir des projets collectifs, comme des séjours, d'être accompagnés individuellement dans leurs projets, etc. L'aménagement des locaux privilégie la convivialité. Vous savez que nous avons un lieu dans le centre-ville qui n'est pas tout à fait de même nature, mais qui ressemble un peu à la Rotonde et qui s'appelle Les Ateliers. Il fonctionne très bien et compte plusieurs centaines de jeunes. C'est un équipement qui a tout de suite trouvé sa place et continue de fonctionner.

La Rotonde est ouverte du mardi au samedi de 14 heures à 19 heures en période scolaire et du lundi au vendredi de 14 heures à 19 heures durant les vacances scolaires. Elle est par ailleurs fermée en août.

Depuis son ouverture, 120 jeunes se sont inscrits. À l'heure actuelle, 90 sont inscrits. La fréquentation s'établit en moyenne à 22 jeunes par jour. Ils restent en moyenne deux heures sur place. Ils sont en grande partie scolarisés et utilisent principalement la Rotonde comme un lieu de rassemblement et d'échange autour du matériel mis à disposition sur place. L'équipe d'animateurs s'appuie entre autres sur ce matériel pour créer un lien et une relation de confiance, ce qui lui permet de répondre aux demandes formulées et, le cas échéant, de proposer des pistes d'action après analyse de la situation de chacun. La majorité des jeunes venant à la Rotonde n'est pas confrontée à de grandes difficultés.

Parmi ceux qui le sont, deux typologies peuvent être distinguées. Des jeunes confrontés à plusieurs problèmes, qui sont le plus souvent perdus dans l'identification de ceux-ci, et qui correspondent au public de la prévention spécialisée. Une vingtaine de ces jeunes sont en accompagnement par le club de prévention « Jeunes dans la cité » qui travaille depuis longtemps à Sceaux. Et des jeunes confrontés à un problème particulier pour qui l'essentiel du travail consiste à établir une relation forte avec eux et les rediriger, si nécessaire, vers d'autres structures.

Outre le club de prévention spécialisée, les partenaires associés à la Rotonde sont en particulier :

- ✓ La Mission locale Emploi Vallée Sud Grand Paris restructurée après la mise en place de l'EPT en groupement d'intérêt public, dont la présidence est assurée par M<sup>me</sup> Brault. Cette mission locale accompagne les jeunes déscolarisés sans projet professionnel en les aidant, dans un parcours global, à intégrer une formation qualifiante et à trouver ensuite un emploi. Comme vous pouvez l'imaginer, il s'agit d'un travail de longue haleine qui nécessite pas mal d'investissement au cas par cas. Les animateurs de la Rotonde travaillent conjointement les outils de recherche d'emplois (CV, lettre de motivation) pour environ une vingtaine de jeunes.
- ✓ La clinique Dupré propose aux jeunes sous couvert d'anonymat un suivi psychologique.
- ✓ L'aide sociale à l'enfance par l'intermédiaire du dispositif Fonds d'insertion jeunes qui peut aider au cofinancement d'une formation. Depuis l'ouverture de la Rotonde, cinq jeunes ont bénéficié d'aides de formation avec l'aide du chargé de prévention de la ville qui apporte son concours à la constitution du dossier.
- ✓ L'UDAF 92. Les services municipaux sont en contact avec les mandataires judiciaires et la protection des majeurs pour des jeunes particulièrement fragilisés nécessitant une protection.

Les services municipaux qui n'ont pas forcément la spécialisation toujours nécessaire, et notamment le service jeunesse prévention en charge de la gestion de cet équipement, assurent autant que faire se peut un suivi des jeunes qui ont fréquenté la structure.

Les jeunes qui ne fréquentent plus la Rotonde sont principalement en emploi. Certains suivent des cursus universitaires.

Tout ceci est assez compliqué. On peut donner quelques chiffres, mais les cas sont très différents. Les services ont traité des dossiers très lourds qui donnent parfois lieu à des récidives. Mais je crois que l'un des principaux apports de cet équipement, c'est que cela a permis de mieux identifier les difficultés du quartier et des jeunes.

Je vous remercie et vous souhaite une bonne nuit.

*La séance du conseil municipal est levée à 00 h 50.*